



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7359^e séance

Mercredi 14 janvier 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Muñoz	(Chili)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Liu Jieyi
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Lamek
	Jordanie	M ^{me} Kawar
	Lituanie	M ^{me} Murmokaitė
	Malaisie	M. Haniff
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Tchad	M. Cherif
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2014/694)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Consolidation de la paix après les conflits

Rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2014/694)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, j'invite S. E. M. Antonio de Aguiar Patriota, Représentant permanent du Brésil et Président de la Commission de consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/694, le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Vice-Secrétaire général, S. E. M. Jan Eliasson, et je lui donne la parole.

Le Vice-Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de présenter au Conseil le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2014/694). Ce rapport nous rappelle que la consolidation de la paix se trouve au cœur des objectifs et des ambitions de l'ONU. Les défis et les réponses qui y sont décrits auront une incidence directe sur l'avenir de personnes, de communautés et de sociétés et sur leurs chances de vivre en paix. Je voudrais mettre en exergue cinq points clefs du rapport.

Premièrement, la consolidation de la paix s'avère plus efficace si les acteurs œuvrant dans les domaines politique, de la sécurité et du développement appuient une stratégie commune, complète et claire de consolidation de la paix. Nous en avons vu des exemples en Guinée et au Burundi. En Guinée, l'équipe de pays des Nations Unies a soutenu un accord interpartis pour la conduite des élections parlementaires facilité par l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, Said Djinnit. L'équipe a organisé des réunions publiques avec des dirigeants politiques locaux et a aidé à former des observateurs électoraux.

Au Burundi, la Commission de consolidation de la paix et l'équipe de pays ont appuyé les efforts déployés par le Bureau des Nations Unies pour favoriser un environnement politique plus ouvert. Ils s'y sont employés en facilitant de vastes consultations avec les partis politiques et la société civile. Cela a abouti à l'adoption d'un nouveau code électoral et d'un code de conduite pour les élections à venir.

Deuxièmement, des institutions robustes et qui fonctionnent, indispensables à la consolidation de la paix, doivent reposer sur des accords politiques effectifs et ouverts. Ces accords légitiment et favorisent le développement et la réforme des institutions. En l'absence d'accords sans exclusive, les dissensions politiques pourraient persister et le contrôle de l'État pourrait continuer d'être contesté. Dans de telles circonstances, il nous faut admettre que les stratégies nationales de consolidation de la paix ont un potentiel limité. Nous l'avons vu au Soudan du Sud, où les importants investissements effectués dans le renforcement des institutions ont été perdus lorsque des accords politiques faibles et instables entre différentes factions ont abouti à une tragique reprise du conflit.

Troisièmement, la consolidation de la paix exige un appui international soutenu tant politique que technique et financier. Malheureusement, nous observons des lacunes en la matière dans plusieurs endroits, en particulier là où l'établissement de fonctions gouvernementales de base et la prestation de services sociaux sont nécessaires pour entretenir la paix. Le Fonds pour la consolidation de la paix peut aider à combler les lacunes financières à court terme, mais il reste problématique de garantir l'assistance et l'appui nécessaires à plus grande envergure et à plus long terme. J'encourage la Commission de consolidation de la paix à poursuivre ses efforts pour mobiliser l'appui des États Membres aux missions et mandats de l'ONU. Les groupes des amis et les groupes de contact peuvent jouer un rôle important. De même, les pactes noués entre les États qui se relèvent d'un conflit et les principaux partenaires internationaux peuvent aligner l'appui international sur les priorités nationales, comme ce fut le cas en Sierra Leone et en Somalie.

Quatrièmement, les acteurs régionaux et les pays voisins peuvent, en collaborant avec l'ONU, jouer un rôle critique dans la création d'un environnement propice à une paix durable. La Commission de consolidation de la paix peut aider à appuyer ces efforts, comme elle l'a fait récemment en République centrafricaine et

en Guinée-Bissau, en convoquant des réunions avec les organisations régionales, les États voisins et les partenaires internationaux. Cela montre bien comment, dans le monde d'aujourd'hui, les conflits affichent de plus en plus souvent une dimension régionale, ce dont, j'en suis certain, les membres du Conseil ont pris note lors de leurs délibérations sur de nombreux thèmes. Je pense que cette dimension régionale devrait être mieux intégrée dans la manière dont, à l'avenir, nous traiterons globalement du règlement des conflits et de la consolidation de la paix après un conflit.

Cinquièmement, promouvoir l'inclusion implique que nous devons veiller à une participation égale des femmes dans les processus politiques et de développement après un conflit. Le rapport du Secrétaire général détaille les approches novatrices adoptées par la Guinée, la Guinée-Bissau, le Kirghizistan et le Libéria, notamment une initiative prise en Guinée, baptisée Centre de situation des femmes, qui a fourni un appui à un réseau d'organisations de femmes locales, permettant à ces dernières de jouer un rôle crucial d'observatrices électorales. Cette même initiative a également facilité l'établissement de la confiance entre les partis et renforcé la participation politique des femmes. Nous avons besoin de davantage d'initiatives comme celle-là, et je voudrais ajouter qu'elles pourraient être très précieuses cette année, alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de la tenue de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes – une conférence importante – qui s'était tenue à Beijing.

Je voudrais faire part au Conseil de certaines réflexions et pensées sur l'examen important du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU lancé par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité le mois dernier. Comme certains ici s'en souviendront peut-être – notamment vous, Monsieur le Président, qui étiez Représentant permanent du Chili à l'époque – j'ai eu le privilège, en tant que Président de l'Assemblée générale il y a 10 ans, de prendre part à la création des structures de consolidation de la paix : la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Les membres du Conseil se rappelleront peut-être que ces travaux visaient à répondre au phénomène troublant, fréquent à l'époque, de la reprise des conflits.

Depuis lors, nous pouvons voir que les efforts de consolidation de la paix sont plus nécessaires que jamais. Récemment, la République centrafricaine et le Soudan du Sud ont connu une reprise dramatique

des hostilités. Les trois pays touchés par l'Ebola – la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone – sont tous inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Outre les nombreuses et tragiques pertes de vies humaines, cette épidémie a également eu des répercussions considérables sur la cohésion sociale et les institutions publiques. Comme la Commission de consolidation de la paix l'a noté dans ses premières réunions consacrées à l'épidémie, un appui global est nécessaire pour garantir la résilience des institutions publiques et un relèvement rapide.

L'implication de l'ONU dans la consolidation de la paix a prodigieusement évolué depuis 2005, avec des mandats élargis et des acteurs plus nombreux, agissant dans des environnements toujours plus difficiles. Nos soldats de la paix et nos missions politiques spéciales sont souvent, dans de telles situations, appelés à appuyer des processus politiques ouverts et à mettre en place des institutions efficaces chargées de l'état de droit et de la sécurité, avec le concours des organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

La Commission de consolidation de la paix a été conçue pour être une plateforme politique diverse, flexible et dynamique qui appellerait une attention internationale soutenue sur les difficultés des pays présentant un risque de retomber dans la violence. Bien que la Commission ait fait d'importants progrès, nombreux sont ceux qui concèdent à présent que sa structure et ses méthodes de travail doivent être revues, améliorées et adaptées à un environnement en mutation rapide. À cet égard, je voudrais saluer les efforts du Représentant permanent du Brésil, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota qui, à la présidence de la Commission de consolidation de la paix, lui a insufflé une direction très positive, de même que le nouveau chef du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, M. Oscar Fernandez-Taranco, qui est présent derrière moi, et ses prédécesseurs. Nous sommes sur la bonne voie, et je crois que nous devons nous atteler à cette tâche avec un esprit ouvert.

Nous avons besoin d'une enceinte à même d'agir rapidement pour mobiliser l'appui collectif des États Membres aux mandats et missions des Nations Unies. Nous devons également tenir compte des circonstances dans lesquelles la Commission de consolidation de la paix peut être particulièrement utile. Une Commission plus flexible, plus dynamique et à l'orientation plus stratégique pourrait gagner en pertinence face à une gamme plus large de situations dans le monde

d'aujourd'hui. Ces idées, entre autres, sont intégrées dans les contributions du système des Nations Unies en amont de l'examen. J'espère que les membres du Conseil leur accorderont une attention sérieuse. Le système des Nations Unies est déterminé à accroître son appui à une Commission de consolidation de la paix dynamique, flexible et ciblée, ainsi que ses interactions avec elle.

L'examen du Conseil va coïncider avec l'examen par le Secrétaire général des opérations de maintien de la paix et avec l'étude mondiale visant à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Les travaux et conclusions de ces trois examens, ainsi que leurs suivis, se doivent d'être complémentaires et, de mon point de vue, se renforcer mutuellement. Ces examens interviennent à une époque où les menaces qui pèsent sur la paix, la sécurité et le développement sont complexes. Ils nous offrent une occasion importante d'affûter et de remodeler notre réflexion et nos actions.

Nous avons une obligation envers les peuples que nous servons : nous devons veiller à adopter aujourd'hui une approche audacieuse, ambitieuse et, par-dessus tout, efficace de la consolidation de la paix. J'exhorte les États Membres à rester ouverts, sincères et constructifs dans leur évaluation des risques et opportunités de la consolidation de la paix. J'ajouterais que, lorsque l'on examine le cycle d'un conflit, nous avons tendance à nous focaliser sur la section centrale – lorsqu'il a atteint son stade le plus médiatisé, celui des souffrances, celui où des décisions urgentes sont prises concernant les opérations de maintien de la paix. Je crois que nous devons tous envisager d'accorder la même attention aux phases antérieures et postérieures. Dans le cycle d'un conflit, nous devrions commencer à agir dès que nous ressentons les premières vibrations sur le terrain. Puis, à la fin d'un conflit, au stade des cessez-le-feu, etc., nous devons, comme pour un patient en convalescence, prendre conscience du fait qu'il y a alors du travail à faire afin de ne pas retomber dans un cercle vicieux.

Nous avons besoin que toutes les parties prennent des engagements robustes pour concrétiser la vision originale des structures de consolidation de la paix et améliorer l'appui du système des Nations Unies aux pays qui sortent d'un conflit. C'est cela qui, pour des millions de personnes dans le monde, pourrait faire la différence cruciale entre la paix et la poursuite du conflit. C'est une occasion que l'ONU et ses États Membres ne doivent pas rater.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Vice-Secrétaire général de sa déclaration et de ses paroles d'amitié.

Je donne maintenant la parole à M. Patriota.

M. Patriota (*parle en espagnol*) : Pour commencer, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de nous donner l'occasion de présenter notre rapport (S/2014/694) au Conseil sous votre présidence.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je remercie la délégation chilienne, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, de m'avoir invité à prendre la parole au Conseil en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, et de sa détermination à faire avancer l'examen, au Conseil, de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Il me plaît de rappeler, Monsieur le Président, que le premier rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) a été présenté alors que vous présidiez la Commission de consolidation de la paix, en 2009. Les rapports périodiques présentés au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sur la consolidation de la paix, une pratique enclenchée par ce premier rapport, donnent aux États Membres et aux entités opérationnelles des Nations Unies l'occasion d'évaluer la cohérence et l'efficacité de nos efforts pour prévenir les conflits et leur reprise et consolider la stabilité dans des situations d'après-conflit.

La publication du quatrième rapport sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2014/694) et son examen aujourd'hui au Conseil sont particulièrement importants car ils coïncident avec le lancement de l'examen décennal du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. À cet égard, la Commission note avec satisfaction que, le 15 décembre, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont décidé d'adopter les modalités de cet examen et de lancer officiellement le processus. Comme les directives l'indiquent, cet examen prendra pour point de départ le concept et l'objectif qui ont été à l'origine de la création de la Commission de consolidation de la paix, du Fonds pour la consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix.

Cet exercice sera déterminant pour évaluer l'évolution opérée depuis 2005 en ce qui concerne les stratégies et pratiques régionales, mondiales et de l'ONU liées à la consolidation de la paix. Cet examen permettra de recenser également les domaines dans lesquels

des progrès ont été faits et les lacunes qui persistent concernant l'assistance internationale fournie aux pays sortant d'un conflit. Les directives précisent que cet examen s'appuiera sur des études de cas qui seront réalisées au Burundi, en République centrafricaine, en Sierra Leone, au Soudan du Sud et au Timor-Leste. Cela aidera le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale à accorder une place centrale aux problèmes, besoins et aspirations des pays sortant d'un conflit dans leurs efforts futurs. Les ajustements et améliorations qui feront suite aux résultats de cet examen devront avoir pour but de permettre à la Commission de consolidation de la paix, au Fonds pour la consolidation de la paix et au Bureau d'appui à la consolidation de la paix de développer tout leur potentiel et de rendre l'ensemble du dispositif de consolidation de la paix plus efficace et plus pertinent. Cet examen devra également proposer des moyens concrets de renforcer et d'améliorer les relations de travail entre la Commission et le Conseil.

La Commission prend également note du fait que le Secrétaire général a communiqué la contribution collective du système des Nations Unies à l'examen. Cette contribution laisse entrevoir la possibilité d'une appropriation conjointe des résultats de l'examen par les États Membres et les entités opérationnelles des Nations Unies. Nous devrions nous fixer comme objectif d'accroître la cohérence et la complémentarité des mesures politiques et opérationnelles prises par les Nations Unies face aux situations d'après-conflit et d'améliorer la cohésion de l'action internationale dans son ensemble. Il s'agit d'un impératif qui continue hélas de faire défaut à nos efforts collectifs. La vaste portée de l'examen de 2015 indique que les États Membres reconnaissent que les composantes politique et opérationnelle d'un dispositif de consolidation plus large à l'échelle des Nations Unies et au niveau mondial doivent fonctionner en synergie. C'est pourquoi nous nous félicitons que le Conseil réaffirme dans le projet de déclaration présidentielle qui doit être adopté aujourd'hui que, dans un souci de synergie, l'examen du dispositif de consolidation de la paix doit être mené en conjonction avec l'examen prochain des opérations de paix par le Secrétaire général.

Je recommande vivement à tous de lire attentivement le rapport du Secrétaire général qui est, selon moi, rédigé de façon particulièrement utile et instructive et porte sur le fond. Les principaux messages du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit sont repris dans les directives relatives à l'examen de 2015. Par exemple, les

deux documents soulignent qu'il importe de continuer de perfectionner les outils dont l'ONU dispose pour prévenir la reprise de conflits violents.

Les crises en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en Libye ainsi que les risques posés par l'épidémie d'Ebola nous rappellent que notre action doit être multiforme, soigneusement structurée et menée sur le long terme. Il faut accorder une attention et un appui prioritaires à un développement politique et socioéconomique et à un renforcement des institutions qui soient pris en main au niveau national et sans exclusive.

Dans la déclaration que j'ai faite au Conseil le 19 mars 2014 (voir S/PV.7143), j'avais signalé que la consolidation de la paix est un objectif central de l'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies. Néanmoins, malgré son importance, elle ne bénéficie toujours pas de l'attention et de l'engagement requis de la communauté internationale pour faire face aux problèmes complexes et à long terme qui font obstacle à la paix durable. Le Fonds pour la consolidation de la paix fournit un financement incitatif dans de nombreuses situations, mais il ne suffit pas à combler les lacunes plus profondes et à plus long terme en matière de financement et de capacités qui mettent sérieusement en péril nos investissements de départ dans les activités de rétablissement et de maintien de la paix. Parallèlement, la Commission de consolidation de la paix continue d'axer son attention sur les six pays inscrits à son ordre du jour mais aussi sur des questions transversales telles que les flux financiers illicites, la mobilisation des ressources, la problématique hommes-femmes et la sécurité alimentaire. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix reste une source précieuse de conseil et d'appui techniques à nos travaux et je m'associe au Vice-Secrétaire général pour saluer l'excellent travail réalisé par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Oscar Fernández-Taranco, et son équipe.

La récente épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest a démontré que les acquis obtenus en matière de consolidation de la paix sont fragiles et que le renforcement des institutions au lendemain d'un conflit se fait lentement là où les investissements dans les institutions nationales et locales sont insuffisants. La Commission a demandé au Secrétaire général de procéder, dans les trois pays touchés, à une évaluation multiforme des répercussions à long terme de la crise déclenchée par l'épidémie d'Ebola sur les institutions

politiques et les institutions chargées de la sécurité ainsi que sur la cohésion sociale et le relèvement économique. Grâce à cette évaluation, la Commission espère appeler l'attention de la communauté internationale sur la nature des problèmes auxquels sont confrontés les pays sortant d'un conflit, en particulier quand leurs institutions naissantes et leurs société et économie en plein relèvement doivent faire face à des chocs inattendus. La Commission espère également que les résultats de cette évaluation fourniront des informations sur la portée de l'appui technique, financier et politique nécessaire pour que ces pays continuent de progresser et d'accroître leur résilience.

Je voudrais relater au Conseil une conversation informelle que j'ai eue avec le Représentant spécial et Chef de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, M. David Nabarro, sur la situation dans les trois pays les plus touchés, qui sont d'ailleurs inscrits à l'ordre du jour de la Commission. D'après lui, les effets de l'épidémie auraient été encore plus destructeurs sans le travail que la Commission a entrepris ces dernières années et continue de mener. Je me permets également de rappeler aux membres du Conseil de sécurité que, dans une déclaration publiée en août 2014, la Commission a très tôt mis en garde contre les répercussions de l'épidémie sur la paix et la sécurité, ce qui montre le rôle de prévention joué par la Commission.

Le retrait des missions autorisées par le Conseil de sécurité constitue une étape décisive qui met en évidence les problèmes posés par la consolidation de la paix à long terme dans des pays sortant d'un conflit. Le passage réussi d'une situation d'urgence au développement demeure fondamental mais reste en grande partie un idéal qui se heurte à de nombreuses difficultés. La modification de la nature de la présence et du mandat de l'ONU sur le terrain au Burundi et en Sierra Leone, et bientôt au Libéria, nécessite de prêter une attention minutieuse et soutenue aux problèmes politiques et socioéconomiques persistants associés à des institutions nationales, des pratiques en matière de gouvernance et un développement naissants. À cet égard, je recommande vivement de prendre connaissance du rapport récemment publié par le Groupe de travail de la Commission de consolidation de la paix sur les enseignements de l'expérience, sous la conduite très compétente du Représentant permanent du Japon. Ce rapport est disponible sur le site Web de la Commission.

Les mandats définis par le Conseil de sécurité mettent de plus en plus l'accent sur la nécessité d'apporter un appui adéquat aux gouvernements des pays sortant d'un conflit afin d'instaurer une paix durable. Il est nécessaire d'investir à un stade précoce dans des activités de consolidation de la paix, y compris la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice et le développement socioéconomique, en complément des mandats à caractère politique ou axés sur la sécurité. Comme il est clairement indiqué dans le rapport du Secrétaire général, de graves insuffisances demeurent concernant la mise en œuvre de ces aspects des missions mandatées par le Conseil de sécurité. Un appui financier et technique accru à la consolidation de la paix, en coopération avec les institutions financières internationales et les organisations régionales et sous-régionales, s'impose pour concrétiser ces ambitions.

Il reste très difficile pour les pays sortant d'un conflit d'obtenir des financements prévisibles et durables, ce qui restreint la fourniture de services de base, limite les perspectives économiques et freine la remise en état des institutions nationales. Dans le même temps, ces pays sont les premiers touchés par les flux financiers illicites et les contrats d'exploitation des richesses naturelles déséquilibrés. La Commission a accordé la priorité à ce problème particulier en 2014. Il existe des lacunes évidentes dans les mécanismes internationaux s'agissant de garantir un appui opportun, ciblé et soutenu aux pays sortant d'un conflit en matière de mobilisation des ressources nationales, y compris la lutte contre les flux financiers illicites et la négociation de contrats d'exploitation des ressources naturelles qui soient équitables et équilibrés. La Commission continuera d'appuyer les efforts régionaux et nationaux visant à favoriser un engagement international plus important pour lutter contre ce problème. J'appelle l'attention du Conseil sur le rapport qui sera prochainement publié sous la direction du Groupe de haut niveau présidé par l'ancien Président sud-africain, M. Thabo Mbeki, et sera particulièrement intéressant à cet égard.

Enfin, la Commission tient à souligner l'importance que nous devons continuer d'accorder à la contribution des femmes au maintien et à la consolidation de la paix. Si elles subissent les conséquences tragiques des conflits violents, les femmes sont aussi des agents stratégiques de la transformation et de l'émancipation des sociétés qui sortent d'un conflit. À cet égard, la Commission est d'avis que la démarginalisation des femmes contribue de façon considérable au renforcement

de l'inclusion et de la cohésion des sociétés sortant d'un conflit.

Notre appréhension collective de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit n'a cessé d'évoluer ces dernières années. Beaucoup d'entre nous, peut-être – États Membres comme entités opérationnelles – ont tendance à définir la consolidation de la paix en fonction de tâches données, constitutives d'un mandat ou d'activités programmatiques, mais l'expérience accumulée au cours d'années d'engagement auprès des pays, à différentes étapes de leur effort de relèvement après le conflit, prouve le contraire. En effet, la consolidation de la paix est le cadre politique à l'intérieur duquel viennent nécessairement s'insérer la conception, l'articulation et la mise en œuvre de nombre de mandats et d'activités. Elle repose sur un équilibre délicat entre les stratégies centrées sur l'État et celles qui sont axées sur la population dans le cadre du rétablissement des institutions, du renforcement de la cohésion sociale et de la réémergence au sein des pays d'une certaine vision unifiée et assumée de leur propre avenir. Comme le Vice-Secrétaire général l'a fait observer, la consolidation de la paix est au cœur de ce que l'Organisation des Nations Unies ambitionne pour les pays en proie à un conflit. Les principales conclusions du rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis aujourd'hui nous offrent une occasion unique de réaffirmer notre engagement à l'égard des populations vivant dans les pays sortant d'un conflit, qui s'efforcent de définir une nouvelle voie à suivre aux fins d'un avenir meilleur.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie l'Ambassadeur Patriota des importantes informations qu'il nous a communiquées.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité, rappelant ses résolutions et les déclarations de son président, notamment S/PRST/2009/23, S/PRST/2010/20, S/PRST/2011/2, S/PRST/2011/4 et S/PRST/2012/29, sur la consolidation de la paix au lendemain de conflits, réaffirme l'importance capitale que revêt la consolidation de la paix comme fondement d'une paix et d'un développement durables au lendemain de tout conflit.

Le Conseil prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2014/694) et des éléments d'information qu'il comporte sur les répercussions des efforts déployés dans ce domaine dans les différents pays et les enseignements tirés de l'expérience.

Le Conseil est conscient que la consolidation de la paix est un aspect important des efforts déployés par les Nations Unies dans les pays qui sortent d'un conflit et réaffirme que l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables exige l'adoption d'une stratégie soutenue et intégrée fondée sur la cohérence des approches adoptées dans les domaines de la politique, de la sécurité et du développement, qui sont essentielles pour améliorer effectivement le respect des droits de l'homme, promouvoir l'égalité des sexes, renforcer l'état de droit et favoriser le développement économique dans les pays qui sortent d'un conflit, en tenant compte de la situation et des besoins qui leur sont propres.

Le Conseil souligne que la consolidation de la paix dans les pays qui sortent d'un conflit incombe au premier chef aux gouvernements et aux acteurs nationaux concernés, notamment la société civile.

Le Conseil souligne l'importance de l'ouverture dans la promotion des processus nationaux de consolidation de la paix et la réalisation de leurs objectifs, le but étant de faire une place aux besoins de toutes les couches de la société. Il réaffirme que l'appropriation et la responsabilité nationales sont cruciales pour l'instauration d'une paix durable et il réaffirme également que c'est aux autorités nationales qu'il incombe au premier chef d'arrêter leurs propres priorités et stratégies de consolidation de la paix au lendemain de tout conflit.

Le Conseil souligne que la consolidation de la paix, en particulier le renforcement des institutions, l'extension de l'autorité de l'État et le rétablissement des fonctions centrales de la fonction publique, doit faire l'objet d'une attention marquée à l'échelle internationale et nationale et bénéficier d'un soutien financier et technique pour permettre l'instauration d'une paix durable dans les pays qui sortent d'un conflit. Le Conseil est conscient que les efforts de consolidation de

la paix sont entravés par le fait que des moyens financiers ne sont pas mis à disposition de façon suffisamment rapide et durable. Le Conseil salue le rôle joué par le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix pour remédier à cette situation et engage les États Membres à y verser des contributions, ainsi qu'aux autres fonds d'affectation pluridonateurs, afin de les reconstituer.

Le Conseil salue les succès récents qui ont été remportés grâce aux efforts déployés collectivement par les Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble, tout en reconnaissant les reculs et les difficultés qu'il connaît, avec les organismes des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble, pour prévenir ou minimiser les risques de nouveaux conflits. Le Conseil est déterminé à continuer d'examiner les raisons expliquant la reprise des conflits.

Le Conseil attend avec intérêt les résultats de l'examen en 2015 du dispositif de consolidation de la paix et les recommandations qui seront formulées à cette occasion pour pouvoir renforcer les capacités des organismes des Nations Unies en matière de consolidation de la paix, notamment en améliorant l'efficacité et les retombées du dispositif pour pouvoir en tirer parti au maximum conformément au mandat convenu.

Le Conseil souligne que dans un souci de synergie, l'examen du dispositif de consolidation de la paix doit être mené en conjonction avec l'examen prochain des opérations de paix par le Secrétaire général.

Le Conseil reconnaît qu'il importe d'accroître la participation des femmes et d'examiner plus avant les questions d'égalité des sexes dans tous les débats ayant trait à la prévention et au règlement des conflits armés, au maintien de la paix et de la sécurité, et à la consolidation de la paix au lendemain des conflits.

Le Conseil rappelle sa résolution 1645 (2005) et reconnaît le rôle important que joue la Commission de consolidation de la paix dans le dispositif de consolidation de la paix et il souligne qu'il entend resserrer ses liens avec elle, notamment en faisant davantage fond sur

son rôle consultatif. Il invite la Commission à redoubler d'efforts pour améliorer la cohérence des politiques de ses partenaires et les aligner sur les stratégies et priorités nationales en matière de consolidation de la paix, et pour obtenir un soutien et un réel engagement aux niveaux régional et international en faisant œuvre de mobilisation et en instaurant des partenariats avec les institutions financières internationales, les pays voisins et les organisations régionales et sous-régionales. Le Conseil souligne l'importance de l'aspect régional de la consolidation de la paix et la nécessité de mobiliser les acteurs régionaux et de collaborer avec eux en ce qui concerne les questions de politique et la situation propre aux différents pays dans le cadre des conseils donnés par la Commission.

Le Conseil note qu'il apprécie particulièrement les conseils de la Commission, qui l'aident à s'acquitter sur le terrain des mandats qui sont les siens dans les pays figurant à son ordre du jour.

Le Conseil prie le Secrétaire général de faire avec lui le point de la situation avant le mois de décembre 2015 et de lui soumettre un rapport au plus tard en décembre 2016 sur les nouveaux efforts déployés par les Nations Unies en ce qui concerne la consolidation de la paix au lendemain des conflits, en particulier sur les progrès accomplis pour accroître la participation des femmes à la consolidation de la paix, compte étant tenu des vues de la Commission ».

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2015/2.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des relations extérieures du Chili.

Tout d'abord, je remercie le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson – avec lequel me lie une amitié qui remonte à bien longtemps, à l'époque, de fait, de la constitution de la Commission de consolidation de la paix – de sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2014/694). Je remercie aussi le Représentant permanent du Brésil, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, qui a, en sa qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, dirigé le processus préparatoire à l'examen du dispositif de consolidation de la paix prévu en 2015.

Lorsque le premier rapport (S/2009/304) a été présenté en 2009, comme l'a souligné à juste titre l'Ambassadeur Patriota, j'assurais la présidence de la Commission de consolidation de la paix. Depuis la création de la Commission en 2005, comme le reflètent les rapports, nous avons appris à mieux gérer les conflits et nous sommes parvenus à définir des critères et des modalités qui ont permis de renforcer l'efficacité de l'action du système des Nations Unies. Dans certains cas, comme par exemple en Sierra Leone, qui est un pays en situation postconflictuelle, il a été prouvé que si les acteurs politiques, économiques et sociaux nationaux déploient des efforts coordonnés, avec l'appui du système des Nations Unies et des entités régionales et sous-régionales, il est possible de jeter les bases d'une paix et d'un développement durables.

En dépit de ces efforts, des conflits continuent d'éclater, parfois à un rythme, avec une intensité et un nombre d'acteurs alarmants, car selon nous, les causes de ces conflits, en particulier l'exclusion et les inégalités, sont non seulement persistantes, mais elles sont également accentuées dans de nombreuses communautés. Le rôle de la Commission de consolidation de la paix est donc aussi pertinent aujourd'hui qu'il l'était il y a une décennie. La tâche principale de la Commission consiste à veiller à ce que les pays touchés par des conflits rétablissent une paix durable et ne retombent pas dans une spirale de violence et d'affrontements. Nous attachons une grande importance au travail réalisé et à la reconnaissance de son caractère politique. Ces travaux doivent être dirigés avec compétence, grâce à l'appui multidimensionnel de la communauté internationale et dans un contexte régional favorable.

L'appropriation nationale est à nos yeux essentielle pour l'acceptation et la viabilité des processus postconflits et l'engagement des acteurs nationaux en faveur de la réussite à long terme de ces processus. Cette tâche nécessite de mobiliser un appui financier, technique et politique durable. L'engagement de la Banque mondiale et d'autres entités financières régionales et sous-régionales doit être renforcé et coordonné, de la même manière que les initiatives des États participants. Cet appui ne doit pas être interprété comme un autre complément de l'économie nationale, mais plutôt comme une contribution au processus de consolidation de la paix. En vertu de ces considérations, mon pays, le Chili, verse des contributions annuelles au Fonds pour la consolidation de la paix et, en 2014, il a versé la modeste somme de 300 000 dollars au fonds d'urgence pour la

lutte contre l'Ebola, une épidémie qui touche des pays en situation de transition politique postconflictuelle.

Nous nous félicitons que le rapport reconnaisse le rôle fondamental joué par les femmes dans ces processus de consolidation de la paix, en particulier compte tenu du fait que les femmes et les filles sont les plus lourdement touchées par les conflits armés. À cet égard, les femmes doivent pouvoir participer sur un pied d'égalité à toutes les activités relatives à ces processus. Certaines expériences très positives pourraient se multiplier si l'on consacrait un pourcentage plus important des ressources du Fonds à des projets dont l'objectif serait de promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes.

En outre, nous estimons que l'examen de l'architecture de consolidation de la paix prévu cette année sera l'occasion de mettre à profit l'expérience accumulée et de renforcer considérablement la capacité du système des Nations Unies à appuyer ces processus et à renforcer la prévention des conflits. Nous sommes également convaincus qu'il est nécessaire de créer des synergies entre cet examen et les examens des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales entreprises par le Secrétaire général, l'examen de haut niveau que le Conseil organisera en 2015 afin de faire le bilan des progrès accomplis dans l'application de la résolution 1325 (2000), et l'étude mondiale sur l'état de mise en œuvre de ladite résolution.

L'expérience montre qu'il est essentiel de renforcer les processus d'édification des institutions sur la base de systèmes politiques dotés d'une légitimité citoyenne, en privilégiant les fonctions essentielles de l'administration publique. La création des institutions de sécurité et de l'état de droit, dont la mission consiste à protéger la société civile, peut favoriser la mise en œuvre des accords de paix, le lancement de processus de réconciliation nationale et l'organisation d'élections transparentes et régulières. Dans ce contexte, l'initiative « Les droits avant tout » du Secrétaire général est un outil important pour évaluer la manière dont ces processus de consolidation de la paix contribuent à la protection et au respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme et au droit humanitaire.

Il est essentiel d'identifier les facteurs qui sont à l'origine des conflits pour consolider la paix. Le rétablissement d'un ordre constitutionnel légitime reposant sur des accords politiques ouverts et la viabilité de ce processus exigent de comprendre ce qui s'est passé et pour quelles raisons. Sans cette analyse, il est difficile

de prévoir un éventuel conflit ou, une fois le conflit déclenché, d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures à moyen et long terme pour en éliminer les causes profondes et éviter ainsi toute rechute. L'exclusion sous toutes ses formes, la pauvreté, le manque d'éducation et de possibilités sont généralement à l'origine de la violence. Si les mesures de consolidation de la paix tiennent compte de cette réalité et s'inscrivent dans ce contexte général, les efforts des États et du système des Nations Unies permettront de réaliser les objectifs de paix et de développement.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux autres membres du Conseil de sécurité.

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, et l'Ambassadeur Patriota de leurs exposés. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport sur les progrès accomplis par les organismes des Nations Unies en matière de consolidation de la paix au lendemain de conflits (S/2014/694). Le rapport indique que si des progrès ont été accomplis par les organismes des Nations Unies en matière de consolidation de la paix, certains problèmes persistent. Je vais me pencher brièvement sur trois aspects du rapport : la participation des femmes à la consolidation de la paix, la nécessité que les entités des Nations Unies adoptent une approche intégrée, et la nécessité de tirer des enseignements des bonnes pratiques en matière de consolidation de la paix.

En ce qui concerne la participation des femmes à la consolidation de la paix, le Nigéria convient avec le Secrétaire général que la promotion de politiques ouvertes exige de prêter attention aux préoccupations des femmes à tous les stades des processus de rétablissement et de consolidation de la paix. Nous nous félicitons que le Secrétaire général considère comme une priorité la promotion de la participation des femmes aux processus politiques et de développement postconflituels. Il est important de relever qu'au cours des cinq dernières années, un nombre croissant de femmes ont été nommées à des postes de médiatrice et d'envoyée par le Secrétaire général. Les femmes étant touchées de manière disproportionnée par les conflits, il convient que des médiatrices, qui établiront plus facilement des liens avec elles, participent à la recherche de la paix. L'appui accru fourni par les Nations Unies aux organisations de femmes de la société civile qui participent aux processus politiques postconflituels et

les progrès accomplis dans le financement affecté aux programmes de consolidation de la paix tenant compte de l'égalité des sexes sont des indicateurs des efforts déployés par l'ONU pour renforcer la participation des femmes à la consolidation de la paix. Nous saluons l'utilisation d'un repère indiquant qu'une activité contribue à l'égalité des sexes de façon à savoir quels fonds sont alloués à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes. Nous encourageons le Fonds pour la consolidation de la paix à intensifier ses efforts afin d'atteindre l'objectif fixé de 15 % de fonds affectés aux projets ayant pour principal objectif de promouvoir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes.

Le Nigéria reconnaît qu'il est difficile d'adopter une approche intégrée en matière de consolidation de la paix alors que les entités des Nations Unies ont des mandats divers. Nous estimons donc qu'il importe de définir un ensemble d'objectifs et une vision unique pour guider les acteurs sur le terrain vers la consolidation de la paix. Il importe à cet effet de renforcer la coordination et l'intégration entre les représentants spéciaux, les envoyés et les conseillers du Secrétaire général d'un côté, et les équipes de pays de l'autre. Le Nigéria salue les efforts déployés par le Fonds pour la consolidation de la paix pour promouvoir cette approche intégrée.

S'agissant de tirer des enseignements des bonnes pratiques en matière de consolidation de la paix, nous notons qu'il est difficile d'obtenir des informations complètes qui rendent compte de l'impact des programmes mis en place. Il est de ce fait difficile de quantifier l'impact des initiatives de consolidation de la paix. Le Nigéria estime qu'il est crucial que l'ONU soit en mesure d'évaluer l'impact des efforts de consolidation de la paix afin de faire la lumière sur les lacunes à combler. Nous encourageons donc l'Organisation à prendre des mesures qui renforceront sa capacité à évaluer l'impact des programmes de consolidation de la paix.

Le Nigéria reconnaît l'importance des réformes en cours de la Commission de consolidation de la paix. L'examen de l'architecture de consolidation de la paix, qui aura lieu en 2015, devrait nous permettre d'identifier les domaines dans lesquels des progrès doivent être accomplis et les lacunes dans l'assistance internationale fournie aux pays sortant d'un conflit. Le Nigéria se félicite que la Commission mette l'accent sur la promotion de la cohérence des efforts régionaux, qui jouent un rôle essentiel en vue d'aider les pays à maintenir la paix et d'éviter la reprise des conflits. Nous partageons l'opinion de la Commission concernant l'importance de

la dimension régionale de la consolidation de la paix. Il importe donc de collaborer plus étroitement avec les acteurs régionaux. Nous estimons que cette dimension régionale mérite qu'on lui accorde une certaine attention dans le cadre du processus d'examen de 2015.

Enfin, le Nigéria réaffirme son ferme appui à la Commission de consolidation de la paix. Le rôle de la Commission dans l'architecture de consolidation de la paix reste crucial. Ses efforts visant à l'instauration de la paix et d'un développement sans laissés pour compte ont porté leurs fruits. Nous appelons les États Membres et les autres parties prenantes à renforcer leur engagement en faveur de la Commission en vue de renforcer sa capacité à consolider la paix et à promouvoir le développement dans les pays sortant d'un conflit.

M. Lamek (France) : Je vais commencer par remercier le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, pour son intervention, ainsi que l'Ambassadeur Patriota, Président de la Commission de consolidation de la paix. Je remercie également la présidence chilienne du Conseil de sécurité d'avoir pris l'initiative de ce débat important et bienvenu sur une question complexe qui n'a pas trouvé de réponse entièrement satisfaisante malgré nos efforts collectifs depuis 2005.

Dix ans après l'établissement de l'architecture de consolidation de la paix, des progrès indéniables ont été accomplis, d'une part dans le sens d'une meilleure compréhension des défis spécifiques des pays émergeant de conflits et, d'autre part, dans le sens d'une meilleure coordination des efforts des diverses interventions internationales, notamment des entités des Nations Unies, dans les pays concernés. Le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2014/694), qui sert de base à notre débat, cite de nombreux exemples dans lesquels l'architecture de consolidation de la paix a effectivement permis d'améliorer les situations.

Pour autant, des progrès peuvent encore être apportés à nos efforts collectifs. La capacité à mobiliser les ressources sur le long terme et à coordonner les différents bailleurs en soutien de stratégies définies conjointement avec les États hôtes demeure un défi qui ne trouve pas encore de réponse satisfaisante. Les cas où des pays émergeant de conflit replongent dans des situations de crise aiguë sont des échecs qui nous appellent à faire mieux.

À cet égard, la France appuie l'examen de l'architecture de consolidation de la paix qui sera mené

au cours de l'année 2015. Cet examen sera conduit conjointement avec l'examen stratégique des opérations de paix. Cette simultanéité est particulièrement opportune. C'est en somme, avec ces deux examens, toutes les modalités d'intervention des Nations Unies dans les pays en crise ou en sortie de crise qui vont faire l'objet d'un examen critique sur tout le cycle des conflits – toute la vie des conflits dont parlait tout à l'heure le Vice-Secrétaire général –, de la prévention des conflits jusqu'à la stabilisation au lendemain d'un conflit en passant bien sûr par la phase de maintien de la paix et la gestion des phases transitionnelles. Ces exercices salutaires sont bienvenus. Dans ce contexte je voudrais attirer plus particulièrement l'attention sur trois points qui nous semblent centraux.

Premièrement, la nécessité d'être fermement ancré dans le terrain et les situations locales, pour fournir une réponse adaptée. Il est très positif que la méthode retenue pour l'examen de la consolidation de la paix soit celle d'études de cas de pays spécifiques. De la même manière, la France estime que c'est dans les formations pays de la Commission de consolidation de la paix que le véritable travail peut être accompli, avec un engagement résolu des ambassadeurs dans les formations qu'ils président, et des réunions opérationnelles portant sur des questions précises et concrètes, permettant d'assurer le suivi de projets. C'est ce travail sur les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix et sur la substance qu'il faut privilégier par rapport aux réflexions organisationnelles, certes importantes mais qui ne doivent pas nous distraire du fond du sujet.

Deuxièmement, la question de l'articulation entre les différentes missions et de leurs séquençages. Cette question est au cœur et même à l'intersection des deux examens en cours. Elle est capitale. La France est reconnaissante au Japon pour son rapport sur les leçons apprises dans les transitions entre missions. Notre réflexion et nos efforts dans ce domaine doivent être poursuivis. Cette réflexion sur le séquençage et la priorisation de l'action internationale s'applique non seulement à la succession entre les différentes missions, mais aussi au sein des missions, dans la mise en œuvre des mandats. C'est ce que la France a fait avec ses partenaires dans le cadre de l'approche progressive qui est celle du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Troisièmement et dernièrement, s'agissant de la question de la cohérence de l'action internationale et

de la nécessité d'assurer un engagement de long terme en appui aux processus nationaux, la reconstruction institutionnelle, le rétablissement de structures étatiques fonctionnelles sur l'ensemble d'un territoire, la réconciliation nationale, la justice transitionnelle, la relance économique et le développement sont des défis qui prennent plusieurs années, voire des décennies. Gérer l'urgence est une chose mais répondre à ces défis de long terme en est une autre, et nos marges de progrès dans ces domaines sont immenses. L'implication des organisations régionales et sous-régionales dans la consolidation de la paix constituent à cet égard un enjeu majeur.

Pour terminer, je voudrais dire que la France appuie pleinement les propos de l'Ambassadeur Patriota plaidant pour un rôle des femmes comme facteur de stabilisation et de cohésion des sociétés, et cela doit constituer un axe important des réflexions en cours.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous vous souhaitons la bienvenue à la présidence du Conseil de sécurité et nous remercions la délégation chilienne d'avoir organisé cette séance sur le thème de la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Nous voudrions également remercier le Vice-Secrétaire général de son exposé et l'Ambassadeur Patriota, du Brésil, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission de consolidation de la paix en 2014.

Les États sortant d'un grave conflit ont avant tout pour objectifs principaux de renforcer la réconciliation nationale et de rétablir des conditions de vie sûres et favorables pour toutes les populations du pays. Cela est absolument indispensable pour éviter une reprise du conflit armé, et est d'autant plus important que ces pays ont souvent des ressources humaines et institutionnelles limitées pour faire face à tout un ensemble de problèmes qui se posent dans les domaines de la sécurité, du maintien de l'ordre et du développement social et économique, ainsi qu'à d'autres problèmes urgents. Dans le même temps, nous estimons qu'il est contreproductif de trop insister, dans le contexte du relèvement, sur des questions relatives à l'égalité des sexes et aux droits de l'homme qui n'ont aucun lien direct avec les causes profondes de la crise.

Vu l'étendue des tâches de consolidation de la paix, l'appui de la communauté internationale au renforcement des capacités nationales des États sortant d'un conflit revêt une importance particulière. Toutefois, même si une aide extérieure aux efforts

nationaux de consolidation de la paix est essentielle et souvent cruciale, il est impératif de respecter les principes fondamentaux que sont le consentement de l'État bénéficiaire et le respect de la souveraineté nationale et de l'indépendance politique. Par conséquent, les Gouvernements doivent définir eux-mêmes leurs priorités lorsqu'il s'agit de procéder à des réformes, de les coordonner et d'assumer la responsabilité principale des résultats obtenus.

Comme le montre l'expérience, pour obtenir des résultats durables, nous devons prendre en compte le contexte spécifique du pays concerné et les causes profondes qui ont conduit à la crise. Sinon, une reprise du conflit est pratiquement inévitable, comme nous avons pu le voir en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Ce n'est un secret pour personne que dans ces cas précis, dans le cadre de leurs activités, les entités concernées se sont vue imposer des priorités de l'extérieur, sans raisons valables. Les fonds et les ressources, pourtant limités, ont été dispersés et utilisés de manière irrationnelle, et certaines entités ont empiété sur les responsabilités d'autres acteurs.

Il ne fait aucun doute que l'ONU a un rôle particulier à jouer dans la coordination des efforts internationaux déployés pour aider les pays sortant d'un conflit à se relever. Toutefois, jusqu'à présent, comme le souligne à juste titre le rapport du Secrétaire général (S/2014/694), les activités de tous les acteurs qui interviennent dans la consolidation de la paix – y compris le Secrétariat, les fonds et programmes des Nations Unies, les États Membres, les organisations régionales et les institutions financières internationales – sont fragmentées. L'on observe une répartition inefficace des tâches et il existe des lacunes au sein des mécanismes de financement. Nombre des questions dont doivent s'occuper les opérations de maintien de la paix au début figurent désormais aussi dans les mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dans l'accomplissement de leur tâche principale qui consiste à faciliter les processus de paix, les Casques bleus des Nations Unies jouent également un rôle crucial pour créer des conditions favorables à des interventions de consolidation de la paix de plus vaste portée. Cependant, la consolidation de la paix est une entreprise de longue haleine qui va bien au-delà du cadre d'une opération de maintien de la paix, limitée dans le temps.

Nous estimons que le Fonds pour la consolidation est un mécanisme important pour les financements

d'urgence, qui permettent de mettre en place des mécanismes à long terme dans le cadre des efforts de relèvement et de développement. Cette position est démontrée par la contribution annuelle de 2 millions de dollars que mon pays verse au Fonds.

L'Organisation entre dans une année où elle célébrera un anniversaire très important. Toute une série de processus d'examen a été lancée en vue d'évaluer de manière approfondie et objective divers domaines de l'activité de l'ONU, et la consolidation de la paix ne fait pas exception. Nous espérons que l'examen proposé du dispositif des Nations Unies pour la consolidation de la paix, tel qu'approuvé par les États Membres, confirmera le rôle central que joue la Commission de consolidation de la paix, du fait de son caractère intergouvernemental inédit, et permettra de formuler des recommandations concrètes et réalistes pour améliorer ce dispositif, en respectant strictement les prérogatives des organes principaux de l'ONU, telles qu'énoncées dans la Charte.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela est très fière de voir un pays latino-américain présider le Conseil de sécurité.

La consolidation de la paix dans les pays qui sortent d'un conflit armé constitue une tâche fondamentale du système des Nations Unies, qui mérite toute notre attention. Le Venezuela tient à remercier l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota de son exposé et saisit l'occasion qui lui est donnée pour saluer le travail important réalisé par la Commission de consolidation de la paix. Nous voudrions également remercier le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, de son exposé.

Le Venezuela salue les efforts déployés par le système des Nations Unies dans le domaine de la consolidation de la paix, notamment les succès récents remportés dans plusieurs pays, comme la Sierra Leone. Nous sommes toutefois également conscients des revers et des difficultés rencontrés dans d'autres pays, telle la République centrafricaine, qui nous rappellent que l'un des grands défis auxquels le système des Nations Unies se heurte est la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du déclenchement et de la reprise des conflits.

Mon pays approuve la décision d'examiner la performance du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU et réaffirme, à cet égard, qu'il importe de toujours garder à l'esprit le caractère central des principes de la souveraineté des États et du droit des peuples à

disposer d'eux-mêmes. De même, nous reconnaissons la nécessité d'accroître la participation des femmes aux efforts de consolidation de la paix, en tenant compte de leur capacité de contribuer, entre autres, à ce que d'autres femmes bénéficient d'un accès, d'un appui et d'un accompagnement plus grands, d'encourager le dépôt de plaintes et de favoriser l'autonomisation des femmes dans les zones touchées.

Le Venezuela a apporté une contribution importante aux efforts de consolidation de la paix en Haïti, à la suite du séisme dévastateur qui a ravagé ce pays frère en 2010. Outre l'annulation de la dette haïtienne qui se montait à plus de 395 millions de dollars, le Venezuela a consacré plus de 3 milliards de dollars à la reconstruction d'Haïti entre 2010-2014, tout en respectant en tout temps le rôle primordial joué par l'État haïtien dans les efforts de consolidation de la paix et l'autorité fondamentale du Gouvernement haïtien dans la définition des buts et objectifs du processus de consolidation. Nos efforts se sont axés sur le renforcement des capacités institutionnelles de l'État dans les domaines du développement, de l'intégration sociale et des droits de l'homme.

La consolidation de la paix ne peut être couronnée de succès que si elle prend dûment en compte les causes profondes des conflits. Le développement durable et l'élimination de tout type d'exclusion ou de discrimination sont des conditions indispensables à l'instauration d'une société pacifique et prospère.

La République bolivarienne du Venezuela attend avec intérêt le rapport sur l'examen du dispositif des Nations Unies pour la consolidation de la paix et a bon espoir que ce processus donnera naissance à des initiatives concrètes pour s'attaquer aux causes profondes du déclenchement et de la reprise des conflits, notamment la pauvreté, l'inégalité, les séquelles du colonialisme, l'ingérence étrangère, la dépendance économique, l'exploitation illicite des ressources naturelles et les rapports de force inégaux qui régissent les négociations des contrats relatifs à l'extraction de ces ressources.

En conclusion, je saisis cette occasion pour vous assurer, une fois encore, Monsieur le Président, de tout notre soutien durant votre présidence et vous adresser tous nos vœux de succès.

M^{me} Kawar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier très vivement le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, et le Représentant

permanent du Brésil et Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Antonio de Aguiar Patriota, de leurs exposés très complets. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à M. Heraldo Muñoz, Ministre chilien des relations extérieures, et le remercier de présider cette séance importante consacrée à la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit.

Cette année est une année particulièrement importante pour le rôle des Nations Unies dans le domaine de la consolidation de la paix. Il y aura, en effet, des examens complets des opérations de maintien de la paix et du dispositif de consolidation de la paix, ce qui nous incite à dire que ces deux processus complémentaires sont indissociables dans le cadre de l'action menée pour mettre fin à la violence et aider les pays qui sortent d'un conflit à avancer sur la voie d'une paix durable. La consolidation de la paix requiert des efforts intégrés, comprenant un soutien international et régional, ainsi que la coopération des gouvernements et des institutions des pays concernés. Cette coopération est nécessaire non seulement afin de faciliter le travail, mais aussi et surtout, parce ces pays sont des partenaires essentiels dans la consolidation de la paix. Ils doivent fournir les outils et les contributions nécessaires, en fonction de leurs possibilités, afin d'aider les entités des Nations Unies à s'acquitter de leurs mandats et à mettre en œuvre leurs programmes.

La consolidation de la paix, que l'on pourrait également qualifier de période de reconstruction et de refondation, est par nature une opération à caractère civil, employant un nombre relativement peu élevé de personnels, ce qui permet à ces missions d'être mieux acceptées au sein des sociétés qui sortent d'un conflit. Elles jouent ainsi un rôle différent, consistant à comprendre les caractéristiques et la nature spécifiques de ces sociétés et à s'occuper d'un large éventail de tâches, ce qui les distingue des opérations de maintien de la paix. Concrètement, elles participent au renforcement des processus politiques et de l'activité économique, à l'amélioration des infrastructures et de la situation des droits de l'homme, et à l'élaboration de programmes de services destinés à améliorer les conditions de vie dans ces sociétés. Il est donc essentiel de prendre en compte les intérêts, les préoccupations et les aspirations des pays qui se retrouvent en situation de conflit, ainsi que leur environnement régional, d'autant plus que les menaces auxquelles sont confrontés certains pays peuvent également être des menaces pour leurs voisins.

L'examen du dispositif de consolidation de la paix doit prendre en considération les principes de souplesse et d'adaptation, en raison de la diversité des besoins des pays, de la diversité des défis auxquels ils sont confrontés et de la diversité de leurs politiques. Il ne faut pas oublier non plus que la vitesse d'exécution n'est pas la même d'un pays à l'autre, notamment en ce qui concerne le transfert des pouvoirs aux autorités locales. Nous appuyons le mandat des Nations Unies en matière de consolidation de la paix et le renforcement des trois principaux organes en la matière, à savoir la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Nous apprécions grandement les efforts déployés par ces trois organes pour renforcer le rôle des Nations Unies dans les pays qui sortent d'un conflit.

L'examen du dispositif de consolidation de la paix fournira une analyse et une évaluation complètes des actions qui ont été entreprises et doit aider à combler les lacunes qui ont, par le passé, eu une incidence négative sur le travail des Nations Unies dans ce domaine. Nous devons également examiner les facteurs qui peuvent influencer sur le travail de l'ONU en la matière et les obstacles qui peuvent se poser à l'Organisation, notamment le financement limité et l'absence de volonté politique et de coopération sérieuse de la part des pays concernés. Ce dernier point montre l'importance d'un partenariat constructif entre les pays et les organes compétents de l'ONU.

Il faut par ailleurs tenir compte du fait que les États sortant d'un conflit peuvent également être touchés par l'instabilité régnant dans des pays voisins. Nous espérons donc que l'examen aboutira à l'établissement d'une feuille de route qui permettra de créer les conditions nécessaires à une intervention efficace de l'ONU en matière de consolidation de la paix, de manière à répondre aux besoins et aux demandes des pays qui sont face à de telles situations. La création de mécanismes de financement durable, qu'ils soient nationaux ou internationaux, est à cet égard particulièrement nécessaire si l'on veut assurer la continuité du processus de consolidation de la paix dans les États. Nous exhortons les pays donateurs à continuer de soutenir financièrement la consolidation de la paix et à trouver des stratégies efficaces et optimales de gestion de ces fonds.

Enfin, la participation des femmes au maintien et à la consolidation de la paix est, de l'avis de la Jordanie,

particulièrement importante et constructive, et nous l'encourageons, car les femmes constituent une part essentielle de la société et peuvent contribuer de multiples façons à l'amélioration des processus de consolidation de la paix. Nous appuyons donc les initiatives visant à renforcer leur rôle et leur participation et à leur fournir une formation adaptée.

La Jordanie estime qu'il est possible, dans le cadre de la vision défendue par l'ONU et de ses activités dans les situations de lendemain de conflit, de recourir au savoir-faire de spécialistes de différentes disciplines, en fonction des mandats spécifiques définis par l'ONU, afin d'assurer une coopération et un partenariat durables avec les autorités locales et les organisations régionales et internationales, d'aider les pays concernés à se relever et de les empêcher de retomber dans le conflit.

M. Cherif (Tchad) : Monsieur le Ministre, je vous souhaite la bienvenue et vous félicite de votre présidence. Je remercie la présidence chilienne d'avoir organisé la présente séance sur la consolidation de la paix après les conflits. Je remercie également le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, et le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, de leurs exposés.

La réussite de la consolidation de la paix dans les États sortant d'un conflit repose entre autres sur trois éléments qui nous paraissent essentiels : la définition des priorités, le renforcement des institutions, et un soutien conséquent de la communauté internationale.

Au plan des priorités, en matière de consolidation de la paix, il incombe aux pays concernés de définir leurs priorités conformément aux principes de l'appropriation nationale. Par ailleurs, la mise en place de mécanismes politiques d'ouverture doit faire partie des stratégies de consolidation de la paix. Nous saluons l'exemple de la Tunisie, où une large participation des partis politiques et de la société civile a permis que le processus politique aboutisse à l'adoption d'une nouvelle constitution et à la tenue d'élections libres et transparentes. En outre, la participation des femmes et des jeunes aux processus politiques et aux processus de développement est essentielle dans le relèvement post-conflit. Nous recommandons vivement, à cet égard, de renforcer les investissements dans les activités appuyant l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.

En ce qui concerne le renforcement des institutions, il convient de noter qu'il s'agit d'une entreprise à long terme, impliquant une forte interaction

à différents niveaux. À cet égard, de notre point de vue, l'accent doit être mis sur la restauration de l'autorité de l'État et des fonctions essentielles du gouvernement et sur la fourniture de services publics de base aux populations. Dans cette optique, nous saluons les initiatives de renforcement des capacités au Soudan du Sud, en Côte d'Ivoire, au Libéria et ailleurs, ainsi que l'appui des partenaires. Au Soudan du Sud, l'initiative de renforcement des capacités de la fonction publique, lancée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement, a été possible grâce à l'incorporation du personnel d'encadrement de la fonction publique d'États voisins.

En Côte d'Ivoire, la simplification de l'enregistrement des naissances et de la délivrance des documents d'identité a contribué à un meilleur accès aux services et à une participation électorale plus élevée, ainsi qu'à une cohésion sociale renforcée. Nous croyons que cet exemple mérite d'être reproduit dans d'autres pays, notamment en République centrafricaine. En effet, dans ce pays, il importe de restaurer la confiance publique dans les forces de l'ordre et de renforcer la cohésion sociale afin d'accélérer le retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Au Libéria, les centres de justice et de sécurité sont un élément clef de la stratégie du Gouvernement pour élargir les services de justice et de sécurité au-delà de la capitale. Nous saluons l'appui des Nations Unies et le financement important du Fonds pour la consolidation de la paix en faveur de ces initiatives. En République démocratique du Congo, le rétablissement de l'autorité de l'État par le redéploiement de l'administration dans les régions précédemment contrôlées par les groupes armés demeure essentiel pour la stabilité du pays. Il convient aussi de souligner qu'une bonne gestion des ressources naturelles et la transparence sont des facteurs importants pour minimiser le conflit et rétablir la confiance.

S'agissant du soutien de la communauté internationale, il importe de rappeler que la consolidation de la paix dépend largement d'un appui multiforme, notamment politique, financier et technique. À cet égard, nous saluons le rôle du Fonds pour la consolidation de la paix visant à appuyer les processus de paix, à favoriser une mise en œuvre rapide des accords de paix et à investir dans un rapide renforcement des institutions. Aussi, nous appelons les institutions financières internationales et les partenaires multilatéraux et bilatéraux à continuer d'appuyer le

relèvement des pays sortant d'un conflit. Nous espérons que les ressources nécessaires seront mobilisées afin de créer les conditions d'une paix durable dans les pays sortant d'un conflit. Cependant, nous demeurons préoccupés face aux multiples défis qui restent à relever, dont la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues et d'armes, et les épidémies, notamment l'épidémie d'Ebola, qui continuent d'impacter très négativement les capacités des institutions de plusieurs pays, en particulier en Afrique de l'Ouest.

Pour conclure, nous espérons que l'adoption de la nouvelle architecture de consolidation de la paix dans le courant de cette année nous permettra de mettre en place des mécanismes plus adaptés dans ce domaine, afin de mieux contribuer au relèvement des pays en situation post-conflit et de leur éviter tout retour désastreux à la violence.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous souhaiter la bienvenue à New York, Monsieur le Président, et à vous remercier de présider la séance de ce jour. Votre présence aujourd'hui atteste clairement de l'importance que le Chili accorde à cet important sujet.

Je remercie le Vice-Secrétaire général et le Président de la Commission de consolidation de la paix de leurs exposés respectifs. Je me félicite du rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2014/694), qui donne une bonne vue d'ensemble des progrès enregistrés dans le cadre des efforts de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit, et notamment de la question des femmes dans la consolidation de la paix.

La Malaisie a toujours attaché beaucoup d'importance à la capacité qu'a la Commission de consolidation de la paix, en sa qualité d'organe consultatif intergouvernemental, d'offrir stratégies et méthodologies de consolidation de la paix au sein même du système des Nations Unies. Nous sommes convaincus que la Commission joue un rôle important, en particulier en offrant une structure commune aux acteurs internationaux œuvrant à l'appui d'une paix et d'un développement durables dans des pays sortant d'un conflit. Nous appuyons les efforts soutenus déployés par l'ONU pour mettre en commun toutes les ressources utiles disponibles dans le but d'aider les pays sortant d'un conflit dans les domaines de la consolidation de la paix, du relèvement, de la reconstruction et du développement.

Ma délégation tient également à mettre en avant la hiérarchisation des priorités en ce qui concerne la participation du système des Nations Unies au processus de consolidation de la paix, telles que définies par le Secrétaire général, à savoir l'ouverture, le renforcement des institutions et un appui soutenu de la communauté internationale, et la responsabilité mutuelle. Nous considérons que ces priorités essentielles sont intimement liées et constituent des principes fondamentaux dans l'aide apportée aux pays sortant d'un conflit.

La Malaisie est encouragée par les progrès réalisés dans un certain nombre de pays pour consolider la paix au lendemain d'un conflit malgré les difficultés de vaste portée rencontrées. Il est toutefois regrettable et inquiétant que nous continuions d'observer aujourd'hui des cas de reprise de conflit dans différentes régions. Dans un tel contexte, nous pensons qu'il reste possible d'améliorer les efforts de consolidation de la paix des Nations Unies. Nous partageons pleinement l'avis du Secrétaire général selon lequel l'ONU doit travailler d'une manière plus intégrée et cohérente pour aider les pays sortant d'un conflit. À cet égard, la Malaisie souhaite faire les observations suivantes.

La Malaisie continue de penser que le Conseil de sécurité tire parti de la multiplication de ses échanges avec la Commission de consolidation de la paix, compte tenu en particulier des liens qui existent entre maintien et consolidation de la paix. Nous considérons que l'intégration et la cohérence des efforts de maintien et de consolidation de la paix demeurent essentielles pour assurer une paix et une sécurité durables et prévenir la reprise des conflits. Dans la résolution 2086 (2013), le Conseil souligne et réaffirme l'importance de ces liens dans le contexte de missions de maintien de la paix multidimensionnelles et déclare qu'il demeure prêt à faire appel aux services de la Commission de consolidation de la paix en matière de conseil, de sensibilisation et de mobilisation des ressources aux fins des activités de consolidation de la paix.

La Malaisie a toujours préconisé un renforcement des relations entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. Compte tenu de sa composition particulière, la Commission de consolidation de la paix est bien placée pour conseiller le Conseil de sécurité sur de nombreuses questions, en particulier les causes profondes des conflits, y compris les causes socioéconomiques et les risques éventuels de reprise du conflit. La Malaisie considère que des échanges officiels et informels plus fréquents entre ces

deux organes sont utiles. Nous pensons que le Conseil doit dûment prendre en considération les conseils et les évaluations des présidents des formations pays de la Commission. À cet égard, la Malaisie réaffirme sa position selon laquelle il faut multiplier les liens et les échanges entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité afin d'améliorer l'élaboration de futures stratégies concrètes de consolidation de la paix.

Ma délégation réaffirme que les efforts déployés à l'appui des pays en situation postconflictuelle doivent s'appuyer sur le principe d'appropriation nationale. La prise en main par le pays permettra à toute politique concernant la reconstruction après un conflit, la mise en place des institutions et l'élaboration d'un programme de développement économique de tenir compte des besoins des acteurs locaux et de garantir l'ouverture et la légitimité.

Il faut en outre prendre davantage en compte, de manière systématique, le rôle des femmes dans la prévention des conflits. La Malaisie considère que la participation des femmes aux processus de consolidation de la paix, de règlement des conflits et de prise de décisions après un conflit est essentielle pour garantir un relèvement et une paix durables. À cet égard, des efforts supplémentaires s'imposent pour avancer dans la mise en œuvre des sept engagements du Plan d'action pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix établi par le Secrétaire général, en particulier concernant la capacité civile tenant compte de la problématique hommes-femmes, de la représentation des femmes dans les organes de gouvernance créés au lendemain d'un conflit et dans les processus de règlement des conflits. Nous nous félicitons de la présence d'autres acteurs dans le domaine de la consolidation de la paix, notamment la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. La Commission doit poursuivre ses efforts visant à renforcer les partenariats avec les institutions financières internationales en s'appuyant sur la complémentarité de leurs rôles respectifs à l'appui des stratégies nationales de consolidation de la paix.

La Malaisie considère que l'engagement et la volonté des acteurs régionaux sont impératifs pour assurer une paix stable et durable. Il faut veiller à ce que les vues, intérêts et préoccupations des acteurs régionaux et des pays voisins soient pris en compte dans une stratégie politique plus large en vue d'appuyer les pays sortant d'un conflit.

S'agissant de la flambée d'Ebola, la Commission de consolidation de la paix a joué un rôle essentiel en maintenant l'attention de la communauté internationale sur la crise d'Ebola et en coordonnant les efforts déployés par tous les partenaires, y compris les organisations régionales et sous-régionales.

La Malaisie salue les efforts faits par la Commission de consolidation de la paix en matière de mobilisation des ressources. Nous considérons que la mobilisation des ressources ne doit pas se limiter à lever des fonds, mais qu'il faut accroître le nombre de donateurs et convaincre les donateurs habituels et les nouveaux donateurs bilatéraux et multilatéraux à soutenir les processus de consolidation de la paix dans les pays concernés. La Malaisie estime qu'il faut également s'employer à renforcer la capacité de création de revenus de ces pays. Nous pensons que ce serait une mesure importante pour améliorer la gouvernance et prévenir la reprise de conflits. Cela suppose également de plus grandes responsabilités et une légitimité accrue pour le Gouvernement et exige des États Membres qu'ils fournissent une formation pour appuyer le renforcement de l'administration et l'amélioration de la gouvernance.

Ma délégation se félicite de l'adoption ce matin de la déclaration présidentielle S/PRST/2015/2 en tant que document issu de la présente séance d'information. La Malaisie tient à remercier sincèrement la Commission de consolidation de la paix pour les progrès accomplis dans des pays tels que le Libéria, la Sierra Leone et le Burundi. Nous appuyons pleinement les buts et objectifs poursuivis par la création de la Commission ainsi que l'excellent travail qu'elle a réalisé jusque-là.

Enfin, la Malaisie attend avec intérêt les résultats de l'examen en 2015 du dispositif de consolidation de la paix en vue de renforcer les efforts de consolidation de la paix des Nations Unies. Nous considérons que cet examen permettra de reconnaître que la Commission de consolidation de la paix peut jouer le rôle d'organe consultatif et appuyer les pays sortant d'un conflit. À cet effet, la Malaisie est déterminée à travailler avec tous les partenaires pour appuyer et promouvoir les efforts de paix déployés dans des pays sortant d'un conflit.

M^{me} Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, et le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, pour leurs exposés détaillés. Ma délégation félicite la présidence chilienne du Conseil de sécurité de cette

initiative et salue l'adoption ce matin de la déclaration présidentielle S/PRST/2015/2.

Le présent échange de vues sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit est très opportun car il a lieu au moment où nous allons commencer l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Nous avons observé quelques bons résultats ces dernières années, notamment au Timor-Leste ou la fin des opérations de la paix en Sierra Leone mars 2014. Ces succès restent néanmoins l'exception plutôt que la règle. Des cycles de violence répétitifs menacent d'enrayer les efforts de paix et de développement déployés dans différentes régions du monde. Le plus jeune État Membre de l'ONU, le Soudan du Sud, a vu les progrès qu'il a accomplis être réduits à néant par l'explosion de la violence il y a plus d'un an. En République centrafricaine, les signes fragiles d'amélioration actuels doivent être examinés de près et activement appuyés afin d'empêcher que le cycle de violence et de coups d'État ne se répète une fois encore.

L'extraordinaire fragilité des situations au Yémen, en Somalie et ailleurs exige un renforcement de la cohérence et de la synergie des efforts déployés par les différents acteurs présents sur le terrain. Même lorsque des progrès sont évidents, comme c'est le cas en Sierra Leone, de nouveaux faits inattendus, telle l'épidémie sans précédent d'Ebola, menacent de mettre en péril les gains obtenus en matière de consolidation de la paix. Les répercussions globales de l'épidémie d'Ebola sur la consolidation de la paix et le développement dans ce pays ainsi qu'en Guinée et au Libéria, de même que ses effets plus vastes au niveau régional, ne sont pas encore visibles.

L'ONU peut et doit faire mieux dans de nombreux domaines, y compris en assurant une unité d'action dans tous les domaines, par l'élaboration de stratégies de transition et de sortie efficaces, une analyse continue de la situation, des synergies et une cohérence renforcées et un ajustement constant des activités menées. Nous accueillons avec satisfaction le prochain examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, qui représente selon nous une occasion de formuler des recommandations concrètes sur son fonctionnement, ses ressources et ses modes d'action. Nous partageons totalement l'avis du Vice-Secrétaire général selon lequel il est important de créer des synergies positives avec l'examen des opérations de maintien de la paix des Nations Unies réalisé par le Secrétaire général et l'examen de haut niveau visant à

évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) concernant les femmes et la paix et la sécurité. Nous considérons que, malgré leur nature et leur portée distinctes, ces examens ne peuvent être réalisés l'un indépendamment de l'autre et que leurs résultats doivent se compléter et se renforcer mutuellement.

Le renforcement des institutions nationales est déterminant pour passer avec succès d'un conflit à une paix durable. Le renforcement de la résilience des États, la mise en place d'institutions légitimes, responsables et efficaces, et la consolidation de l'état de droit représentent un effort à long terme qui nécessite une direction et une prise en main nationales de même qu'une attention et un appui soutenus de la part de la communauté internationale. Cet effort requiert, entre autres, qu'on adopte des approches holistiques, qu'on identifie les facteurs de déstabilisation spécifiques, comme l'absence de responsabilité, la corruption, ou les griefs et les différends non réglés, notamment ceux concernant le droit de propriété, la propriété foncière et l'accès aux ressources vitales.

En outre, les flux et l'accumulation illicites d'armes peuvent rapidement inverser des années de renforcement des institutions, les acteurs politiques pouvant être tentés d'atteindre leurs objectifs par la violence et la force. Pour pérenniser un dialogue pacifique, il faut que l'ONU veille à la cohérence de ses efforts, notamment par le biais de programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et d'une aide à la réforme du secteur de la sécurité, qui non seulement créent un environnement plus sûr et plus propice au renforcement des institutions, mais encouragent aussi les anciens combattants à être partie intégrante d'un règlement pacifique.

En même temps, tandis que les anciens combattants sont réintégrés, il est essentiel qu'ils fassent l'objet d'un contrôle et reçoivent une nouvelle formation, et que leurs anciennes victimes ne se sentent pas menacées par leur nouveau rôle dans la communauté. Sans cette garantie, leur réintégration sapera la confiance dans les institutions et dans la justice elle-même, avec toutes les conséquences négatives inévitables que cela aurait sur la consolidation d'une paix durable.

L'ouverture est un autre aspect crucial d'une consolidation de la paix durable. En particulier, les femmes peuvent et doivent jouer un rôle actif, tant dans le règlement des conflits que dans les efforts de consolidation de la paix qui s'ensuivent. La paix et le

développement ne peuvent être soutenus si la moitié de la population est exclue en raison de son sexe. Ce n'est que lorsque les efforts de consolidation de la paix sont basés sur des consultations sociétales ouvertes, que des mécanismes crédibles et viables aux fins d'une participation publique effective et plus large existent, et qu'aucun groupe ou segment de la société n'est exclu ou marginalisé, que l'État et ses institutions acquièrent de la légitimité et gagnent la confiance du public.

À l'inverse, l'absence d'une telle ouverture représente une menace pour les processus de paix et de réconciliation, ainsi que pour la stabilité de l'État lui-même. Nous rappelons, par exemple, que le Conseil a à maintes reprises instamment prié les Gouvernements malien et iraquien à garantir l'ouverture et à répondre aux griefs de longue date de différents groupes de la société. Les conséquences d'un tel échec ont valeur de sévère avertissement pour tous les États qui sortent d'un conflit. En outre, le succès de la transition d'un conflit au développement durable exige que l'on prenne au sérieux les questions de justice et de responsabilité. Échouer à faire prévaloir la justice et à mettre fin à l'impunité peut saboter les efforts de consolidation de la paix après un conflit et, au final, rallumer le conflit lui-même.

La Lituanie apprécie à juste valeur la contribution de la Commission de consolidation de la paix, du Fonds pour la consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix à l'instauration d'une paix durable dans bon nombre de pays sortant d'un conflit. Nous encourageons un resserrement continu des liens entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité afin de garantir une transition sans heurts du maintien de la paix à un développement et à une paix viables et durables. À cet égard, les séances de synthèses périodiques et les échanges interactifs peuvent s'avérer très utiles au travail des deux organes. Nous estimons que la Commission de consolidation de la paix peut aussi jouer un rôle utile lorsque le Conseil discute du renouvellement des mandats, ainsi que durant les transitions des missions des Nations Unies.

Par ailleurs, la Commission de consolidation de la paix doit appeler l'attention du Conseil sur les nouvelles menaces qui se font jour dans les pays inscrits à son ordre du jour. La Commission de consolidation de la paix doit aussi continuer d'appuyer activement les politiques de dialogue et autres processus préparatoires, eu égard aux élections qui doivent avoir lieu prochainement dans les pays inscrits à son ordre du jour. Nous souhaitons

un dialogue plus proactif de la Commission avec les organisations régionales et sous-régionales concernées. Les partenariats entre la Commission et les institutions financières internationales et les entités du secteur privé sont importants eux aussi. Nous pensons qu'il faut poursuivre les efforts dans ce sens en vue de mobiliser les ressources, d'identifier les lacunes de financement, de garantir la cohérence des interventions et d'éviter les chevauchements.

La consolidation de la paix est un long et douloureux processus impliquant de multiples parties prenantes. Le prochain examen du dispositif de consolidation de la paix sera pour nous l'occasion de revoir nos approches, d'identifier les défis persistants et émergents ainsi que d'autres lacunes structurelles plus importantes en vue d'ajuster notre réponse collective et de réaliser le plein potentiel de la consolidation de la paix des Nations Unies.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Mission du Chili d'avoir organisé le présent débat. Je remercie aussi le Ministre des relations extérieures, M. Heraldo Muñoz, de le présider. Je tiens également à remercier le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, pour son exposé, et le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Patriota, pour son rapport.

Les raisons pour lesquelles a été créée la Commission de consolidation de la paix il y a quelques d'années sont encore, hélas, plus valables aujourd'hui que jamais. Des progrès importants ont certes été enregistrés, mais d'importants défis restent encore à relever. Pour ce qui est des progrès, c'est avec satisfaction que je citerai les situations très positives au Libéria, en Sierra Leone, en Guinée Bissau et au Burundi. Quant aux défis, je mentionnerai le Soudan du Sud et la République centrafricaine. À l'évidence, nous allons procéder à l'examen du dispositif de consolidation de la paix, le but étant de renforcer l'efficacité de la Commission, et bien entendu nous baserons cet examen sur les données d'expérience et les enseignements tirés au cours de ces quelques dernières années. Nous sommes convaincus que fondamentalement le résultat sera précisément d'éviter la reprise des conflits. Bien évidemment, le processus sera long et s'étendra sur des années et des décennies, car le maintien et la consolidation de la paix sont hélas des tâches dont nous aurons toujours nous acquitter.

Il existe de nombreux domaines de convergence s'agissant des idées exprimées autour de cette table, et

c'est pourquoi je vais abrégé ma déclaration, dont le texte intégral sera publié sur le site Web de la Mission de l'Espagne.

S'agissant des situations postconflituelles, quatre grandes idées ont été exprimées, que je voudrais mettre en exergue. Premièrement, il importe que les processus de dialogue politique soient sans exclusive et que toutes les forces politiques y participent. Deuxièmement, il faut que l'État se dote d'institutions qui doivent être considérées – et je le souligne – comme légitimes, efficaces et responsables. Troisièmement, il importe que les acteurs nationaux s'approprient le processus. Enfin, et c'est peut-être le plus important, il faut promouvoir la conciliation, la cohérence et la coordination entre les acteurs nationaux, internationaux et surtout, régionaux.

Maintenant, comme je viens de le dire, la Commission a un rôle unique à jouer dans la réalisation de trois objectifs : mobilisation d'un appui technique, financier et politique prévisible à court et moyen termes; concilier les positions des différents acteurs nationaux, régionaux et internationaux et, troisièmement, – et je tiens à souligner cela tout particulièrement – maintenir l'attention des acteurs internationaux sur les processus de paix dans les pays qui sortent d'un conflit. Je citerai aussi l'Afrique, en particulier du fait des responsabilités croissantes qu'assument les acteurs africains, notamment les organisations régionales et sous-régionales. J'estime qu'il importe de continuer d'accorder l'attention requise au terrible impact de l'Ebola.

En conclusion, je voudrais dire que l'Espagne a été membre de la Commission de consolidation de la paix depuis sa création. Je rappelle que le Vice-Secrétaire général, M. Jan Eliasson, y était aussi depuis le début. Nous y avons maintenu une présence continue, avons œuvré à la consolidation de la paix et coopéré avec la Commission. Maintenant que l'ONU va procéder à un triple examen – des opérations de maintien de la paix, de la Commission de consolidation de la paix et de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité – il est essentiel qu'il y ait à présent une interaction entre ces trois processus afin d'éviter les chevauchements et atteindre ensemble l'objectif que nous visons tous, à savoir le renforcement de l'efficacité de l'Organisation aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je vous souhaite de nouveau la bienvenue à New York, Monsieur le Président, et vous remercie d'avoir

convoqué cet important débat aujourd'hui. Je remercie également l'Ambassadeur Patriota, non seulement pour son exposé d'aujourd'hui, mais aussi pour sa présidence de la Commission de consolidation de la paix. Nous nous en félicitons vivement.

Enfin, je remercie le Vice-Secrétaire général de son exposé. Nous apprécions tout particulièrement le fait que le rapport du Secrétaire général contient plusieurs exemples très utiles et représentatifs de pays où certains mécanismes de consolidation de la paix ont fonctionné, mais également des exemples de pays dans lesquels ils n'ont pas fonctionné. C'est, à notre sens, ce qui donne toute sa valeur à un rapport tel que celui-là.

Cet exposé et la déclaration présidentielle S/PRST/2015/2 que nous venons d'adopter interviennent au début d'une année extrêmement importante pour la consolidation de la paix, alors que l'examen global de 2015 est sur le point de commencer. Il est primordial pour le travail du Conseil que le dispositif de consolidation de la paix soit aussi efficace que possible. Le Vice-Secrétaire général a dit que c'était fondamental pour notre fonctionnement, et la Nouvelle-Zélande invite donc le groupe d'experts à se montrer ambitieux dans ses travaux et ses recommandations. Nous encourageons également le groupe d'experts à tenir compte du fait que l'examen de haut niveau des opérations de paix des Nations Unies se tient simultanément, et à coordonner, le cas échéant, ses activités avec ce processus.

Une évaluation solide des enseignements tirés de l'expérience dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix sera importante en ce qu'elle garantira que les conclusions du groupe consultatif s'appuient sur des exemples concrets, en particulier ceux qui mettent en évidence des liens avérés entre développement, droits de l'homme et paix et sécurité. Notre opinion, notre sentiment est qu'il est beaucoup plus difficile de contester des faits avérés, sur lesquels le groupe s'appuiera, qu'une théorie non étayée. Les faits sont les faits; les théories ne sont que des théories.

La Nouvelle-Zélande entend promouvoir au Conseil des stratégies et des solutions concrètes, et elle attache de ce fait une importance bien réelle à cet examen. Nous nous félicitons tout particulièrement de la formule des études de cas qui a été approuvée par le Conseil, et plus généralement nous attendons du processus qu'il permette, le moment venu, au Conseil et à l'Assemblée générale d'adopter des recommandations qui auront un effet concret en rendant les activités de

consolidation de la paix menées par l'ONU mieux à même d'empêcher la reprise de conflits violents.

Alors que l'équipe chargée de l'examen se met au travail, et sur la base de l'expérience de la Nouvelle-Zélande – en particulier sa participation aux missions des Nations Unies au Timor-Leste, dans sa région et au-delà – je souhaite partager six brèves réflexions.

Premièrement, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général pour que les activités de consolidation de la paix des Nations Unies soient plus intégrées et plus cohérentes. Il est indispensable que les activités de consolidation de la paix soient soigneusement intégrées aux efforts d'ensemble menés à la suite d'un conflit, et c'est pourquoi nous nous félicitons vivement des initiatives prises récemment pour renforcer l'intégration des tâches prescrites en matière de consolidation de la paix dès les premières phases de planification et de déploiement des missions. La coordination entre les différents acteurs de la consolidation de la paix est également importante. Une évaluation approfondie des avantages relatifs de chacun des acteurs – y compris ceux qui ne font pas partie du système des Nations Unies – par rapport à une situation donnée est essentielle pour éviter les doubles emplois et veiller à ce que la responsabilité d'une tâche donnée soit confiée à l'entité la plus compétente, qui doit ensuite pouvoir se mettre au travail.

Deuxièmement, la Nouvelle-Zélande souscrit à l'observation du Secrétaire général concernant le rôle crucial des acteurs régionaux et des États voisins. Dans le Pacifique, la participation depuis 2003 de l'ensemble des 15 membres du Forum des îles du Pacifique à la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon est un exemple de l'efficacité de partenariats régionaux solides en matière de consolidation de la paix.

Troisièmement, nous invitons instamment le groupe chargé de l'examen à axer son attention sur les progrès accomplis en termes de renforcement de la capacité de l'ONU d'identifier et de déployer rapidement les compétences pertinentes en matière de consolidation de la paix, notamment en s'inspirant des recommandations issues de l'évaluation des moyens civils.

Quatrièmement, il est indispensable de planifier avec soin la fin de la phase de maintien de la paix pour préserver les progrès initiaux accomplis en matière de consolidation de la paix. La reconfiguration de la présence des Nations Unies au Timor-Leste,

qui a précédé le retrait de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste en 2012, a permis de tirer des enseignements utiles à cet égard, et nous nous félicitons donc que le Timor-Leste soit l'un des exemples qui sera examiné par le groupe consultatif.

Cinquièmement, il est temps que nous nous penchions sur la manière dont nous pouvons renforcer de manière tangible l'interaction entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix. Le travail de la Commission est si intimement lié au nôtre que des échanges plus fréquents et plus approfondis ne peuvent que servir les intérêts des deux entités. Il nous semblerait, par exemple, utile que le Conseil mette davantage à profit les connaissances de première main, les compétences et les analyses des présidents des formations pays de la Commission, notamment en les invitant de manière plus systématique aux consultations qu'il organise sur les sujets qui les concernent.

Enfin, la Nouvelle-Zélande encourage l'équipe chargée de l'examen à s'inspirer du travail du Groupe g7+, dirigé par le Timor-Leste, concernant la consolidation de la paix, travail qui reflète les enseignements tirés de plusieurs décennies de pratique en matière de consolidation de la paix et le point de vue irremplaçable des bénéficiaires de l'assistance dans ce domaine.

Une consolidation de la paix réussie contribue à poser les fondements d'une paix durable. Là encore, je rejoins le Vice-Secrétaire général quand il dit que c'est un élément fondamental pour le travail du Conseil. Le Conseil a beaucoup à gagner à veiller à ce que le dispositif des Nations Unies pour la consolidation de la paix soit à même de produire les résultats qu'attend la communauté internationale, et surtout les changements extrêmement positifs que les communautés sortant d'un conflit violent sont tant en droit d'attendre.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat et d'être venu à New York pour le présider en personne. Je tiens également à remercier le Vice-Secrétaire général et l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota de leurs observations importantes et perspicaces.

Le Royaume-Uni accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix (S/2014/694) et son évaluation des progrès accomplis dans les domaines capitaux de l'ouverture, du renforcement des institutions et de la responsabilité mutuelle. Plus particulièrement, nous appuyons

pleinement l'accent mis dans le rapport sur le rôle vital que jouent les femmes dans tous les efforts de consolidation de la paix.

En août dernier, les membres du Conseil se sont rendus en Somalie et au Soudan du Sud. Nous avons pu nous rendre compte par nous-mêmes du contraste entre les deux pays en termes de consolidation de la paix. En Somalie, nous avons vu un pays qui se relève lentement; au Soudan du Sud, nous avons vu un pays qui se déchire. Les expériences du Soudan du Sud et de la Somalie nous ont permis de tirer des enseignements importants en ce qui concerne l'efficacité des activités de consolidation de la paix des Nations Unies. Il ne fait aucun doute qu'au cours des 20 dernières années, l'ONU a considérablement amélioré l'appui qu'elle fournit aux pays sortant d'un conflit. Des pays tels que la Côte d'Ivoire et le Timor-Leste sont à juste titre cités comme exemples de réussite. Cependant, nous devons également reconnaître qu'il y a beaucoup trop d'exemples tragiques de pays qui retombent dans la violence, la République centrafricaine étant le dernier en date.

Le Royaume-Uni estime qu'il y a trois grands enseignements à tirer des expériences récentes de l'ONU en matière de consolidation de la paix.

Premièrement, le contexte dans lequel l'ONU s'efforce de fournir un appui à la consolidation de la paix est en train d'évoluer. Bien que la consolidation de la paix a d'abord été envisagée comme une activité relevant de la phase d'après-conflit, il est de plus en plus souvent demandé à l'ONU d'appuyer des processus politiques et de consolider les institutions alors que la violence et le conflit font rage. Près de 90 % du personnel de l'ONU déployé dans les missions politiques spéciales travaille pour des opérations de paix dans des pays qui restent en proie à des conflits intenses.

Il y a par ailleurs plusieurs nouveaux facteurs de conflit. Les guerres civiles deviennent internationales, et les acteurs régionaux alimentent les conflits intra-étatiques, y prenant parfois une part active. La prolifération de la criminalité transnationale organisée et des trafics, qui sont des sources très lucratives de financement pour les groupes armés, ne peut que dissuader les acteurs concernés d'œuvrer à un règlement politique durable. Le nombre croissant de groupes extrémistes violents qui ont des exigences excessives, et qui considèrent le personnel de l'ONU comme une cible légitime, fait qu'il est de plus en plus difficile de mettre un terme aux conflits. Lorsqu'une guerre prend fin, cela

se fait souvent sans que l'on soit parvenu à un règlement clair ou que la violence cesse.

Ces contextes vont probablement devenir la nouvelle norme pour la consolidation de la paix. Nous devons donc mettre au point une stratégie plus sophistiquée pour les tâches de consolidation de la paix essentielles dans les pays en proie à un conflit. À cette fin, l'ONU doit renforcer sa capacité de procéder à des analyses rigoureuses et objectives pour déterminer les facteurs de conflit dans chaque contexte, et elle doit se servir de cette compréhension approfondie pour présenter au Conseil des recommandations bien ordonnancées, hiérarchisées et adaptées au contexte afin d'éliminer les causes profondes de la violence.

Deuxièmement, nous devons garder à l'esprit la primauté de la politique en matière de consolidation de la paix. Trop souvent, la communauté internationale aborde l'aide aux pays touchés par un conflit sous l'angle technique, par exemple en construisant des postes de police ou en améliorant les processus budgétaires. Tout essentielles que soient ces tâches, les activités de consolidation de la paix sont vouées à l'échec si elles se font isolément d'une stratégie politique de plus vaste portée. L'ONU doit s'assurer que ses mandats de bons offices sont utilisés de façon à ménager à la politique l'espace nécessaire pour que les interventions de consolidation de la paix essentielles puissent produire leurs effets. Les missions doivent s'employer à articuler le développement des institutions de sécurité et les activités politiques en une seule stratégie cohérente et intégrée. Et même si le principe d'appropriation nationale doit, bien entendu, être au cœur de toutes les stratégies de consolidation de la paix, nous devons être réalistes quant aux limites de l'appropriation nationale dans les situations d'effondrement d'un État où la légitimité politique reste contestée.

Troisièmement, la consolidation de la paix exige une attention politique et un appui financier soutenus. La crise de l'Ebola en Afrique de l'Ouest a démontré la fragilité des acquis en matière de consolidation de la paix. Toutefois, même en l'absence d'un choc externe tel que l'Ebola, la mise en place d'institutions nationales durables ne souffre aucun raccourci. La Banque mondiale estime qu'il faut entre 10 et 17 ans, à tout le moins, pour apporter des améliorations appréciables aux institutions. Les efforts internationaux de renforcement des institutions devront fatalement se poursuivre au-delà de la durée de vie d'une opération de paix. Des transitions efficaces, bien planifiées, sont, par

conséquent, essentielles. Nous devons veiller à ce que le retrait des missions n'entraîne une chute drastique des financements fournis par les donateurs. Le Fonds pour la consolidation de la paix est un mécanisme important à cet égard, et c'est pourquoi le Royaume-Uni, qui a versé en contributions au Fonds 70 millions de dollars depuis 2011, demeure son plus grand donateur et encourage les autres pays à contribuer généreusement à cet outil important de consolidation de la paix.

Comme de nombreux collègues l'ont souligné, 2015 sera une année importante pour la consolidation de la paix. Le Royaume-Uni espère que l'examen du dispositif de consolidation de la paix comme l'examen des opérations de paix par le Secrétaire général aboutiront à des recommandations novatrices pour nous permettre d'améliorer la façon dont nous appuyons les pays se relevant d'un conflit. Une réforme audacieuse et d'importance de la Commission de consolidation de la paix, en particulier, s'impose, pour qu'elle puisse s'adapter à un contexte en pleine évolution et garde à l'avenir toute sa pertinence. Nous espérons également que ces examens mettront l'accent sur l'importance de la prévention des conflits en tant qu'élément central de la consolidation de la paix. Comme le Vice-Secrétaire général l'a dit avec tant d'éloquence ce matin, trop souvent, le Conseil de sécurité se concentre uniquement sur la phase des soins intensifs du cycle d'un conflit. Il faut accorder beaucoup plus d'attention à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix après un conflit, que l'on pourrait qualifier de « convalescence » dans le processus de traitement du problème.

Nous vivons à une époque où nous avons un accès immédiat à l'information sur les risques potentiels d'instabilité dans les pays du monde. Le défi, pour le Conseil, la Commission de consolidation de la paix et l'ensemble du système des Nations Unies, consiste à agir rapidement, ce qui peut permettre d'empêcher bien des souffrances humaines, des peurs et des déplacements et s'avère beaucoup plus rationnel, sur le plan financier, que le coût humain et financier de la consolidation de la paix, une fois que le conflit s'est installé.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Chili de son initiative de convoquer la présente séance du Conseil de sécurité sur la consolidation de la paix. Je souhaite la bienvenue à New York à son Ministre des relations extérieures, M. Muñoz, qui préside la séance d'aujourd'hui. Je remercie également le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, et l'Ambassadeur Patriota de leurs exposés.

La consolidation de la paix est un élément important, une partie intégrante, de l'effort d'aide consenti par la communauté internationale aux pays dans leur reconstruction au lendemain d'un conflit. Ces dernières années, l'ONU a consacré davantage d'attention à la consolidation de la paix et intensifié sa contribution dans ce domaine et elle a obtenu, en Sierra Leone, au Timor-Leste et en Haïti, des succès remarquables qui lui ont valu la reconnaissance des pays concernés et de l'ensemble de la communauté internationale.

La Commission de consolidation de la paix s'est scrupuleusement employée à mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, elle a tenu avec succès sa première session annuelle, commencé les préparatifs de l'examen global du dispositif de consolidation de la paix prévu en 2015 et attiré l'attention de la communauté internationale sur l'incidence du virus Ebola sur la consolidation de la paix. La Chine félicite la Commission de consolidation de la paix du travail accompli et l'Ambassadeur Patriota du rôle de premier plan qu'il a joué en sa qualité de Président de la Commission.

Dans le même temps, nous ne devons pas perdre de vue le fait que la consolidation de la paix des Nations Unies en est encore à un stade exploratoire et qu'il y a encore matière à améliorations, d'autant qu'elle est confrontée à bien des difficultés et des problématiques. La Chine estime que, dans la prochaine phase des travaux de consolidation de la paix, l'ONU doit se concentrer essentiellement sur quatre domaines d'action.

S'agissant, premièrement, du respect dû au rôle premier des pays concernés, les opérations de consolidation de la paix des Nations Unies doivent observer le principe d'appropriation nationale, de direction nationale et de prise en charge nationale. Le calendrier de consolidation de la paix doit être défini à la lumière de la situation sur place. Le programme de travail doit épouser les besoins spécifiques des pays concernés et privilégier l'appui aux efforts déployés en la matière par les pays concernés. Il s'agit d'aider ces pays à redoubler d'efforts afin de renforcer leurs institutions et leurs capacités, et de remédier ainsi aux causes profondes du conflit. Il convient de tirer parti des initiatives nationales et du dynamisme des pays concernés. On doit s'efforcer d'éviter de reproduire purement et simplement les modèles de consolidation de la paix appliqués dans d'autres pays.

En ce qui concerne, deuxièmement, le renforcement de la synergie entre les pays concernés et les autres parties prenantes, la consolidation de la paix est une entreprise qui exige une bonne articulation du système et une large participation des gouvernements et des autres acteurs. L'ONU doit aider les gouvernements à jouer le rôle central qui leur revient dans la définition de leurs propres priorités de consolidation de la paix, tout en encourageant les pays concernés à mieux communiquer et se coordonner avec les autres parties prenantes pour pouvoir tenir compte des vues de toutes les parties et travailler en synergie.

En ce qui concerne, troisièmement, le renforcement de la gestion intégrée en vue d'une affectation rationnelle des ressources et d'une efficacité accrue, les États Membres, les organisations régionales et les institutions spécialisées jouent tous un rôle important en matière de consolidation de la paix. L'ONU doit démontrer clairement le rôle de la Commission de consolidation de la paix dans le contexte de la gestion intégrée et faciliter la coordination entre les parties concernées, pour qu'elles puissent faire profiter les autres de leurs atouts respectifs et se compléter mutuellement. Dans la planification des opérations de consolidation de la paix, on doit accorder le plus grand soin à l'élaboration des budgets et affecter les ressources humaines et matérielles de façon rationnelle en mettant l'accent sur l'efficacité et en évitant qu'ils ne prennent des proportions déséquilibrées.

Quatrièmement, compte tenu à la fois des résultats à court terme et des objectifs à long et à moyen terme, la consolidation de la paix constitue une tâche longue, complexe et ardue, dont le but, à terme, est d'aider les pays concernés à renforcer leurs capacités de survie et à connaître l'autosuffisance, la stabilité et un développement durable. Parallèlement, divers outils peuvent être utilisés avec souplesse pour mettre en place des projets à effet rapide sans investissements excessifs, afin de permettre aux populations des pays concernés de bénéficier plus rapidement des dividendes de la consolidation de la paix. Une fois séduites et convaincues, les populations sont en mesure d'appuyer et de consolider notre œuvre. À cet égard, le Fonds pour la consolidation de la paix est appelé à jouer un rôle plus important.

Cette année, l'ONU va procéder à un examen complet de son dispositif de consolidation de la paix qui lui permettra de faire un bilan d'ensemble de son expérience et de tirer des enseignements de ses travaux

antérieurs afin d'améliorer davantage son œuvre de consolidation de la paix, et ce, pour mieux mettre en action les buts et principes des Nations Unies. La Chine salue les progrès déjà réalisés dans les préparatifs de cet examen. Elle espère que les parties concernées, sur la base d'un consensus préalable, s'acquitteront avec sérieux de leurs responsabilités respectives, qu'elles procéderont à cet examen dans les délais fixés et qu'elles en mettront effectivement en œuvre les résultats dans le cadre des activités de l'ONU.

La Chine entend participer activement à ce processus et jouer un rôle constructif pour améliorer les efforts de consolidation de la paix.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) :

Je tiens à vous dire, Monsieur le Président, combien je suis heureux de vous revoir à New York, et je me félicite de votre participation à ce débat sur un thème que vous avez abordé avec distinction, lorsque vous étiez Président de la Commission de consolidation de la paix. Je voudrais également remercier le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, de son exposé très instructif de ce matin. Il a apporté une contribution très importante, lorsqu'il était Président de l'Assemblée générale, en 2005, année au cours de laquelle la Commission de consolidation de la paix a été créée. C'est un plaisir de le revoir au Conseil, alors que nous débattons de la question de savoir comment faire pour que la consolidation de la paix réponde à nos besoins. Nous n'y sommes pas encore parvenus, comme l'ont dit un certain nombre de participants ce matin.

La question qui nous réunit ici est essentielle pour assurer une paix durable dans les pays sortant d'un conflit. Au cours des dernières années, le système de consolidation de la paix de l'ONU a déployé d'importantes ressources pour aider les pays à tourner le dos à la guerre et à s'engager sur la voie de la paix et du développement. Si certaines expériences ont été couronnées de succès, comme cela a été dit, dans d'autres cas, l'action menée par les États, l'Organisation des Nations Unies et les partenaires internationaux n'a pas permis de prévenir une reprise du conflit. Nous nous félicitons de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, 10 ans après la création de la Commission de consolidation de la paix, et espérons qu'il nous permettra d'avoir une meilleure compréhension des problèmes rencontrés et des insuffisances constatées. Par-dessus tout, nous espérons qu'il nous fournira des recommandations visant à améliorer le système afin de le rendre plus efficace et mieux à même de servir

les objectifs pour lesquels il a été mis en place. Sur la base de notre expérience en tant que pays sortant d'un conflit, l'Angola voudrait faire part au Conseil de quelques observations et mettre en relief certains aspects que nous considérons comme essentiels au succès du processus de consolidation de la paix.

Sur le plan politique, et en tenant compte du principe de l'appropriation nationale, la consolidation de la paix exige un climat de confiance et de bonne foi de la part des principales parties prenantes qui œuvrent en faveur de la réalisation d'un véritable effort national de reconstruction. En Angola, le processus de paix et de reconstruction a nécessité, dans un premier temps, l'extension de l'autorité de l'État à tout le pays, la mise en place d'institutions, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit. L'inclusion sociale et politique constitue également une caractéristique fondamentale de tout processus de consolidation de la paix. Les efforts déployés par les autorités angolaises pour tendre la main aux adversaires d'hier et pour les intégrer dans la société, les institutions de l'État et la vie économique en général ont été un facteur déterminant dans le succès de la paix, de la reconstruction et de l'édification de la nation.

En outre, la pleine participation des acteurs de la vie politique, des femmes, des jeunes, de la société civile et des médias au débat national a conduit à l'adoption de mécanismes constitutionnels et juridiques liés à la consolidation de la paix. Sur le plan social et économique, la consolidation de la paix a nécessité la reconstruction des infrastructures détruites par la guerre, en particulier pour fournir à la population les services de base, tels que les routes, les ponts, les chemins de fer, les aéroports, les ports, les écoles et les hôpitaux. Le succès du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion sociale de plus de 100 000 soldats a été un élément central de la consolidation de la paix et a jeté les fondements d'une solide reprise sociale et économique.

La prévalence de conflits comprend, en général, une dimension régionale. Dans le cas de l'Angola, il s'agissait de la lutte visant à mettre fin à l'apartheid et au colonialisme en Afrique australe, ainsi qu'à l'ingérence extérieure qui alimentait le conflit. Ainsi, les institutions régionales et sous-régionales doivent faire partie intégrante du règlement des conflits et des efforts de la consolidation de la paix. C'est pourquoi il est essentiel que la dimension sous-régionale de la consolidation de la paix soit pleinement prise en compte

dans le cadre de la recherche d'une solution globale. L'examen du dispositif de consolidation de la paix offre une occasion exceptionnelle de parvenir à une définition claire du partenariat qu'il faudrait nouer entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, l'organe principal chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, le débat qui a été lancé, il y a quelque temps, n'a pas avancé de façon satisfaisante, une défaillance à laquelle, nous l'espérons, cet examen remédiera.

À cet égard, nous approuvons la proposition faite par le Vice-Secrétaire général, M. Eliasson, au cours de notre débat ce matin, concernant la nécessité de créer des synergies entre les opérations de maintien de la paix et les activités de consolidation de la paix. L'examen conjoint des opérations de maintien de la paix, lancé par le Secrétaire général, et du dispositif de la consolidation de la paix, qui est désormais en cours, offre une très bonne occasion d'aborder le problème sérieux de la répartition des ressources, étant donné qu'aussi bien les opérations de maintien de la paix que la consolidation de la paix doivent être considérées comme complémentaires.

Je voudrais terminer en exprimant notre plein appui à la déclaration présidentielle (S/PRST/2015/2) adoptée ce matin. Je pense qu'elle constitue un bon point de départ à l'examen que nous allons entreprendre afin de veiller à ce que la consolidation de la paix repose définitivement sur des fondements qui sont d'une importance cruciale pour que nous puissions, en tant qu'organe, nous acquitter de notre rôle essentiel, à savoir maintenir le monde en paix.

M. Pressman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Vice-Secrétaire général et l'Ambassadeur Patriota de leur rôle de chef de file sur cette question et des exposés qu'ils ont présentés ce matin. Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Président - Monsieur le Ministre des relations extérieures Muñoz -, de votre présence ici aujourd'hui et souhaite exprimer ma gratitude au Chili pour avoir organisé cet important débat.

La mise en place, en 2005, du dispositif de consolidation de la paix avait pour principal objectif d'empêcher la reprise de conflits. Une décennie plus tard, cet impératif demeure tout aussi urgent. D'autres avant moi l'ont dit : nous savons que la guerre n'est pas comme le temps. Elle n'est pas le fruit du hasard et n'est pas une fatalité. Nous pouvons y mettre fin. Mais nous savons

également que les pays qui ont déjà connu un conflit sont plus susceptibles de voir une reprise des hostilités, encore et encore. Nous avons vu les conséquences dévastatrices de ce cycle vicieux meurtrier, du Soudan du Sud à la République centrafricaine.

Mais, si la guerre et les conflits ne doivent jamais être considérés comme inévitables, il arrive trop souvent que trop nombreux sont ceux qui adoptent une attitude de passivité cynique face aux signes de tension naissante ou d'indicateurs de conflit potentiel – une passivité qui part du principe que les efforts pour empêcher un conflit potentiel de métastaser en un conflit effectif sont futiles, et un cynisme qui part globalement du principe que certains endroits sont tout simplement voués à en découdre. Le dispositif de consolidation de la paix incarne un défi lancé à ce cynisme dangereux et à cette passivité meurtrière. Il incarne le défi qui nous est lancé de transformer nos expressions d'inquiétude en mesures concertées pour garantir que les pays qui relèvent d'un conflit n'y retombent pas, et l'attachement à la conviction qu'il est réellement possible de tourner la page du passé et de construire notre avenir commun de manière collective et dans la paix. Nous savons que lorsque la communauté internationale se mobilise de concert avec les autorités nationales, ensemble, nous pouvons changer les attitudes et les présomptions, et mettre un terme à certains éléments auxquels d'aucuns s'étaient résignés, pensant qu'ils étaient inévitables.

La paix se construit au prix d'un dur travail. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2014/694), nous avons fait d'important progrès dans des régions et des pays aussi variés que la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Tunisie dans le cadre de nos efforts pour consolider la paix. En Sierra Leone, les travaux intégrés des missions successives des Nations Unies et d'une équipe de pays, ainsi que l'engagement de la Commission de consolidation de la paix, ont été indispensables pour rompre le cycle de la violence, donnant ainsi à un pays et à un peuple avide de paix la marge de manœuvre nécessaire pour se consacrer à la prospérité plutôt qu'à la guerre, aux luttes électorales plutôt qu'au conflit, au développement durable plutôt qu'à l'isolement. La Sierra Leone a organisé trois élections pacifiques crédibles depuis la fin de la guerre civile en 2002, et de nouvelles institutions, appuyées par la communauté internationale, trouvent progressivement leur place dans la société et contribuent à la tâche importante que représente l'édification d'un gouvernement à l'écoute de ses citoyens.

L'appui des Nations Unies a été indispensable à cette transition. Ainsi, l'appui de l'ONU à des institutions telles que l'Association des femmes de tous les partis politiques, dont l'objectif est d'atteindre une participation des femmes à 30 % dans tous les partis politiques, a permis d'augmenter leur participation aux élections en Sierra Leone, ce qui a accru la confiance publique dans le processus électoral. Et nous savons que la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité, dans l'élaboration d'accords de paix, l'élection des dirigeants ou la reconstruction après un conflit, est absolument impérative pour une paix et une stabilité durables. Nous ne pouvons pas instaurer une paix qui ne concerne qu'une moitié de la société et nous attendre à ce que cette paix soit significative ou durable. C'est pourquoi le travail accompli par des entités telles que le Fonds des Nations Unies pour la paix au Népal, qui a affecté 30 % de ses financements à des projets qui cherchent à répondre aux besoins des femmes et des filles – y compris dans les domaines de la réforme foncière, de la prévention des conflits, de l'état de droit et de la réintégration des enfants soldats – a tant d'importance. Un projet sur les questions foncières a assuré une participation extensive des femmes aux consultations sur la planification de l'utilisation des terres, domaine dont les femmes étaient traditionnellement exclues. Les événements survenus au Népal montrent que des progrès appréciables peuvent être accomplis grâce à un financement, une direction et des capacités de programmation ciblés tenant compte de la problématique hommes-femmes.

En Guinée, comme le Vice-Secrétaire général l'a noté, la création du Centre de situation des femmes pour fournir un appui à un réseau d'organisations de femmes locales pendant les élections parlementaires de 2013 n'a pas seulement permis d'augmenter la participation des femmes aux élections, elle leur a également permis de jouer un rôle actif en tant qu'observatrices électorales et a permis de restaurer la confiance dans le système électoral tout entier. La création de centres de développement de la petite enfance dirigés par les communautés en Côte d'Ivoire a renforcé la cohésion sociale en rassemblant les femmes de différents milieux autour de l'objectif commun qu'est le bien-être des enfants. Les femmes kirghizes, grâce à des formations prodiguées par ONU-Femmes et par le Programme des Nations Unies pour le développement, ont constitué des comités de femmes pour la paix et sont devenues des actrices majeures du contrôle des tensions et de la réponse du gouvernement dans leurs communautés, là encore créant un sens plus profond de la cohésion sociale et renforçant la confiance

entre les populations et les autorités locales dans les régions affectées par le conflit.

L'inclusion pleine et entière et sur un pied d'égalité des femmes et des filles n'est pas simplement une question de justice; elle est essentielle pour instaurer la paix dont nous parlons. Pourtant, la participation des femmes à la consolidation de la paix ne suscite toujours que trop peu d'attention, elle souffre trop souvent d'un financement insuffisant et est considérée comme un effort d'ouverture plutôt que comme la reconnaissance du fait que la pleine participation des femmes est une condition requise pour une paix durable. Nous devons changer cet état d'esprit et, ce faisant, faire évoluer les esprits. Nous devons concevoir nos efforts de consolidation de la paix de manière à ce qu'ils soient sans exclusive, parce que c'est ainsi que nous les rendrons plus efficaces.

La récente épidémie d'Ebola a fait peser sur la paix et la sécurité internationales une nouvelle sorte de menace qui a, de fait, exigé une intervention inédite. Nous saluons les efforts critiques déployés par l'ONU pour mobiliser les ressources humaines, financières et techniques nécessaires à une réponse intégrée dans les pays en situation d'après-conflit que sont la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. La Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle majeur en réunissant des partenaires clés afin de coordonner les efforts d'assistance, et faire en sorte que la communauté internationale ait le plus d'impact possible sur le terrain.

Malheureusement, les efforts internationaux n'ont pas réussi à mettre un terme aux menaces quotidiennes persistantes qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales dans des endroits comme le Soudan du Sud. Malgré une indépendance acquise au prix de durs efforts, le Soudan du Sud a plongé dans un conflit meurtrier et dévastateur, qui exacerbe les tensions ethniques, amenuise l'espoir et entraîne une crise humanitaire catastrophique provoquée par l'homme. Malgré un mandat de maintien de la paix parmi les plus complets jamais adoptés par le Conseil de sécurité, des niveaux d'appui international historiques et la bonne volonté quasiment inépuisable des partenaires internationaux, les dirigeants politiques du Soudan du Sud ont privilégié le pouvoir et le conflit plutôt que la paix et la stabilité. Leurs actions ont attisé les tensions, provoqué des dizaines de milliers de morts et déplacé près de 2 millions d'innocents, et ont presque fait de cette jeune nation, l'État Membre le plus récent de l'ONU, un État failli. Nous ne pouvons pas abandonner,

et nous ne pouvons pas permettre aux parties du Soudan du Sud d'abandonner, les aspirations et le droit de leur peuple à vivre dans la paix et la prospérité. Aux côtés du peuple du Soudan du Sud, nous devons d'une même voix exiger que la violence cesse et que les responsables du carnage répondent de leurs actes.

Jusqu'à récemment, les conflits successifs en République centrafricaine n'ont suscité que trop peu d'attention de la communauté internationale. L'absence d'une vision sur une réforme nationale, une volonté politique limitée au sein de la communauté internationale et la faiblesse des présences successives de l'ONU, assorties d'une capacité insuffisante pour aider à renforcer les institutions publiques n'ont fait que déstabiliser davantage la structure de gouvernance déjà fragile du pays et ont sapé sa cohésion sociale. Notre action l'an dernier, qui a autorisé une mission de maintien de la paix intégrée pour protéger les civils, faciliter l'accès humanitaire et appuyer l'État tandis qu'il s'efforçait de restaurer la gouvernance, était nécessaire pour mettre un terme au bain de sang qui a suivi. Renforcées par la contribution de contingents fournis par les États membres de plusieurs organisations régionales et par des donations humanitaires provenant du monde entier, ces actions collectives représentent le niveau d'implication internationale le plus exhaustif à ce jour en République centrafricaine.

Nous devons réfléchir à ces enseignements alors que nous lançons l'examen quinquennal du dispositif des Nations Unies pour la consolidation de la paix. Nous avons appris que la consolidation de la paix exige un engagement soutenu – et non sporadique – et concerté de la part des acteurs nationaux, régionaux et internationaux. Elle exige une approche sans exclusive, ce qui signifie que les femmes et les filles doivent jouer des rôles de premier plan et s'asseoir à la table des négociations, et non être considérées comme des seconds rôles, voire exclues. Cela signifie que la communauté internationale doit faire en sorte que les acteurs politiques agissent conformément aux accords qu'ils ont passés et aux cadres convenus auxquels ils ont souscrit. Et cela signifie que s'attaquer de front aux auteurs de violations des droits de l'homme, à la haine et à la discrimination n'est pas une déviation ou un obstacle à une paix durable, mais montre au contraire la voie à suivre. Nous espérons que le groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de consolidation de la paix tiendra compte de ces enseignements et élaborera des recommandations concrètes en vue de renforcer la pertinence de la Commission de consolidation de la

paix et ses effets concrets en s'attachant à ce que ses compétences clefs – coordination, mobilisation des ressources et sensibilisation – permettent d'obtenir des résultats.

Comme d'autres l'ont souligné, 2015 sera également l'année de l'examen des opérations de paix par le Secrétaire général, ainsi que celle de l'étude sur les résultats de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité dans le domaine du maintien de la paix, 10 ans après son adoption. Nous devons nous obliger à ne pas réfléchir de manière isolée à chacune de ces questions. Les soldats de la paix sont indispensables pour mettre en place des fondations stables pour la paix et le développement, et ils sont de plus en plus appelés – à bon escient – à protéger les civils dans des situations graves. La protection des civils n'est pas seulement indispensable pour générer la marge de

manœuvre nécessaire pour la paix, elle est également vitale à la crédibilité de l'ONU aux yeux des populations locales et dans le monde entier. Il est donc absolument primordial que les soldats de la paix s'acquittent de leur mandat de protection des civils avec fermeté et d'une manière qui convainque la population que nos paroles sont sincères. Dans le même esprit, faisons ce que nous disons autour de cette table et réaffirmons notre attachement au dispositif de consolidation de la paix. Concrétisons notre engagement à faire participer les femmes en les faisant réellement participer, et traduisons notre espoir de paix par des efforts inlassables pour la consolider.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.